

FLAT LEASE GROUP
Société par actions simplifiée
Siège social : 6 rue d'Armaillé
75017 PARIS
Immatriculée 478 440 480 RCS Paris



OFFRE DE REMBOURSEMENT DU PASSIF DU 14 OCTOBRE 2024

DANS LE CADRE D'UN PLAN DE REDRESSEMENT

PAR VOIE DE CONTINUATION

Par arrêt en date du 30/01/2023, le Cour d'Appel de Bordeaux, confirmant les ordonnances rendues par Monsieur le Juge Commissaire s'agissant des contentieux prud'homaux CROUZIER / MOTTA / PAVIA a prononcé la résolution du plan de sauvegarde de la société FLAT LEASE GROUP.

Par arrêt en date du 28/11/2023, la Cour d'Appel de Bordeaux a :

- Confirmé la résolution du plan ;
- Constaté l'état de cessation des paiements ;
- Ouvert une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement en date du 10 janvier 2024, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a constaté l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire prononcée par la Cour d'Appel de Bordeaux par arrêt en date du 28 novembre 2023, constatant que la date de cessation des paiements a été fixée provisoirement au 17 octobre 2023 dans ce même arrêt.

La SELARL AJILINK VIGREUX sise 30 cours de l'Intendance – 33000 BORDEAUX, a été nommée en qualité d'Administrateur Judiciaire.

La SCP SILVESTRI-BAUJET sise 23 rue du Chai des Farines – 33000 BORDEAUX, a été nommée en qualité de Mandataire Judiciaire.

La société SAS FILEND, représentée par Monsieur Olivier BERET BERTHELOT, en tant que présidente de la société SAS FLAT LEASE GROUP, propose l'apurement du passif dans le cadre du présent plan de redressement par voie de continuation conformément aux dispositions prévues aux articles L. 621-62 et suivants du Code de Commerce.

Monsieur Olivier BERET BERTHELOT, en vertu de l'article L. 626-10 du Code de Commerce sera tenu d'exécuter le plan de redressement proposé.

I – PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La société FLAT LEASE GROUP a été créée par Monsieur Olivier BERTHELOT en 2004, et exploitait un fonds de commerce de location financière de machines, d'équipements et de biens matériels.

En juin 2009, le dirigeant a conclu un accord avec le fonds d'investissement SOFIMAC PARTNERS aux fins d'acquérir 30% du capital social de la société FLAT LEASE GROUP pour un prix de cession de 1 M€.

Le dirigeant a apporté les 70% restant qu'il détenait directement à la société AQUINVEST, devenue FILEND, qui a une activité de holding passive.

En août 2013, la société FILEND a racheté les titres de la société FLAT LEASE GROUP détenus par la société SOFIMAC, pour un prix de 2 millions d'euros (payées en trois annuités en 2014, 2015 et 2016).

Depuis lors, la société FILEND demeure l'associé unique de la société FLAT LEASE GROUP.

La société FLAT LEASE GROUP a donné son fonds de commerce de production en location gérance le 01/01/2014 à la société FINAHO, moyennant une redevance de 5 K€ / mois, avec option d'achat au terme du contrat. La société FLAT LEASE GROUP a conservé son fonds de commerce de portefeuille.

La société FINAHO est une SAS immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 799 873 609 depuis le 23/01/2014.

Le capital social était détenu par Monsieur Olivier BERET BERTHELOT à hauteur de 20% par l'intermédiaire de la société FINANCIERE SOLANGE, qui assurait la présidence de la société ainsi que de son comité stratégique.

Celle-ci a été révoquée de ses fonctions en 2014 et a résilié le contrat de location gérance la même année. La société FINAHO a également levée l'option d'achat du fonds de commerce de production.

Dans ce cadre, différentes procédures ont été initiées par les parties auprès du Tribunal de Commerce de Paris et de Bordeaux, s'étant déclaré incompetent au profit du Tribunal Arbitral.

La sentence arbitrale, rendue le 24 mai 2017, a mis en avant que :

- La révocation de la société FINANCIERE SOLANGE a causé à cette dernière un préjudice moral (indemnisé à hauteur de 110 K€) ;
- Les résiliations successives du contrat de location-gérance n'étaient pas juridiquement efficace ;
- L'exercice de l'option d'achat du fonds de commerce de production par FINAHO était valablement intervenu (moyennant un prix de 904 K€).

Ainsi, la société FLAT LEASE GROUP a conservé le fonds de commerce de portefeuille, le fonds de commerce de production étant désormais attribué à la société FINAHO.

La SASU FLAT LEASE GROUP exerce une activité de location financière de petits matériels sur lequel l'offre de financement est réduite.

Concrètement, la société FLAT LEASE GROUP achète le matériel souhaité par son client et lui donne en location.

Historiquement, l'activité de la société consistait en une activité commerciale, l'objectif étant de trouver de nouveaux clients à financer.

Lors de la conclusion du contrat, celui-ci était cédé à un fonds d'investissement avec option de rachat à un prix prédéfini.

La société FLAT LEASE GROUP assurait ensuite une prestation de gestion pour le fonds d'investissement.

Le fonds d'investissement finançait l'achat du bien et encaissait une rentabilité sur son investissement.

Enfin, la société FLAT LEASE GROUP rachetait le contrat à la fin de sa période initiale et assurait ensuite la gestion des tacites reconductions.

L'activité actuelle exercée par la société FLAT LEASE GROUP nécessite 4 savoirs-faires :

- Pôle comptable : établissement des écritures jusqu'à la révision des comptes par l'expert-comptable
- Pôle juridique : rédaction des conclusions pour les centaines d'instances à gérer ;
- Pôle recouvrement : négociation avec les locataires ;
- Pôle administratif : relance des huissiers dans le cadre des recouvrements, et traitement de tout ce qui est acté après la négociation menée par le pôle recouvrement.

Pour l'heure, l'ensemble des savoirs-faires sont assurés par le dirigeant lui-même, unique salarié de la société avec une ancienneté de 13 ans.

L'activité actuelle de la société est scindée en deux parties : la location et le recouvrement.

La location

La société FLAT LEASE GROUP détient principalement des locations en tacite reconduction.

La société gère actuellement 150 dossiers actifs qui continuent à être facturés, représentant des loyers trimestriels cumulés de l'ordre de 100 K€ TTC, soit 400 K€ TTC par an.

Dans ces 150 dossiers, 84 contrats sont en prélèvement, pour un chiffre d'affaires TTC trimestriel de 43 K€.

Les dossiers qui ne sont pas en prélèvement composent la deuxième activité de la société : le recouvrement.

La clientèle est essentiellement composée de TPE et d'autoentrepreneurs professionnels.

Le recouvrement

L'objectif est de recouvrer les impayés dus suite aux rejets des prélèvements des échéances des contrats de location.

Concrètement, la procédure de recouvrement suivie par l'entreprise est la suivante :

- Représentation de l'impayé si « provision insuffisante » le 15 ou 24 du mois de l'impayé ;
- Autres motifs d'impayés ou deuxième rejet : mail de mise en demeure et relance téléphonique ;
- Impayé non régularisé 8 jours après mail : mise en demeure par recommandé ;
- A défaut de règlement dans les 10 jours après la mise en demeure par recommandé ;
- Dans de rare cas, l'entreprise assigne puis tente de négocier aux alentours de 2 500 euros correspondant au frais que le client aurait à déboursier si la procédure allait à son terme.

L'activité de recouvrement constitue l'activité principale du dirigeant et a généré 350 K€ en 2023.

Sur le mois de janvier 2024, 67 K€ ont été recouverts outre 33 K€ d'échéancier de paiement accordés dans le cadre de protocole qui constituent des ressources futures raisonnablement sécurisée à encaisser sur 2024.

Pour l'heure, le nombre de contentieux est de 43, portant à 952 K€, qui peuvent être synthétisé comme suit :

- 10 procédures au fond pour 194 K€, dont une procédure représentant à elle seule 100 K€ ;
- 31 procédures en appel pour 600 K€ ;
- 2 procédures en cassation pour 58 K€.

Enfin, 26 dossiers sont en cours de recouvrement auprès d'huissiers.

La société clôture son exercice le 31 décembre.

II – SOCIAL

A ce jour, la situation n'ayant pas évolué depuis l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la société FLAT LEASE GROUP emploie un salarié, en CDI, en qualité de directeur du recouvrement, à savoir Monsieur Olivier BERET BERTHELOT.

Il dispose d'un contrat de travail avec une ancienneté de 13 ans et perçoit une rémunération nette d'environ 6 700 euros.

La convention collective applicable est la convention collective nationale : sociétés financières – Etablissements financiers – IDCC 478.

L'entreprise n'est pas dotée de représentation du personnel.

III – ORIGINE DES DIFFICULTES

Par jugements en date du 12 octobre 2016, le Tribunal de commerce de Bordeaux a prononcé l'ouverture de la procédure de sauvegarde judiciaire pour les sociétés FLAT LEASE GROUP, FILEND, AQUIPME 4 et PYLA FLAT LEASE.

Le 5 octobre 2017, des projets de plans modifiés ont été déposés au bénéfice des sociétés précitées, selon les modalités suivantes :

- Un paiement des créances inférieures ou égales à 500€ dès l'adoption du plan ;
- Un règlement à 100% en 10 annuités de 10 pactes égaux, le premier dividende venant à échéance un an après l'homologation du plan.

L'Administrateur Judiciaire a émis des réserves sur lesdits projets de plan.

Par requête en date du 24 octobre 2017, le Mandataire Judiciaire a demandé au Tribunal la conversion de la procédure de sauvegarde en redressement Judiciaire en cas de rejet du plan de sauvegarde.

Par jugement en date du 06 décembre 2017, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a :

- Rejeté les plans de sauvegarde soumis ;
- Constaté l'état de cessation des paiements des sociétés ;
- Converti les procédures de sauvegarde en redressement judiciaire ;
- Fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 06 décembre 2017 ;
- Fixé à 6 mois la période d'observation, jusqu'au 06 juin 2018.

La société FLAT LEASE GROUP a interjeté appel de ces jugements.

Evolution de la situation des sociétés du Groupe

Il résulte des pièces et des débats intervenus en cause d'appel que la situation des sociétés du groupe a substantiellement évoluée, notamment sur les points suivants :

- Par ordonnance en date du 30/05/2018, Monsieur le Juge-Commissaire a autorisé la vente d'un actif de la société PYLA FLAT LEASE moyennant paiement de la somme de 900 K€ ;
- Par ordonnance, Monsieur le Juge-Commissaire a autorisé la transaction négociée entre la société FLAT LEASE GROUP et la société FINAHO au terme duquel une somme de 450 K€ devait être versé par la seconde à la première ;
- Par acte, la société FINANCIERE SOLANGE s'est engagée à reverser au profit de la société FILEND, en règlement de son compte courant, les 150 K€ lui revenant au titre du protocole transactionnel précité ;
- Au 04 juin 2018, les niveaux de trésorerie des sociétés du Groupe s'étaient largement bonifiés et s'élevait à 379 K€ (dont 277,4 K€ pour FLAT LEASE GROUP), conformément à une attestation de l'expert-comptable du groupe versé au débat et confirmant l'absence de dettes postérieures.

Par un arrêt du 06 juillet 2018, la Cour d'Appel de Bordeaux a infirmé le jugement du Tribunal de Commerce de Bordeaux en date du 06 décembre 2017 précité et a arrêté les plans de

sauvegarde présentés au bénéfice des sociétés FLAT LEASE GROUP, AQUIPME 4 et PYLA FLAT LEASE, et a précisé que ses dettes seront réglées selon les modalités décrites dans les propositions du plan, telles que mentionnées précédemment.

Ces arrêts prononcent en outre l'inaliénabilité des fonds exploités par les sociétés et nomment la SELARL AJILINK VIGREUX, prise en la personne de Maître Sébastien VIGREUX en qualité de Commissaire à l'Exécution des plans de sauvegarde.

Par un arrêt du même jour, la Cour d'Appel de Bordeaux a prononcé la sortie de la procédure de sauvegarde de la société FILEND par disparition de ses difficultés.

Contentieux prud'homaux ayant entraîné la résolution du plan de sauvegarde

Les consorts PAVIA, CROUZIER et MOTTA ont initié des actions prudhommales à l'encontre de la société FLAT LEASE GROUP suite à leur licenciement prononcé en 2012.

Par un jugement en date du 19 février 2016, le Conseil de Prud'hommes de Marseille les a déboutés de l'ensemble de leurs demandes suite à quoi appel a été interjeté par les anciens salariés.

Par arrêts rendus le 29 janvier 2021, la Cour d'appel d'Aix en Provence a infirmé le jugement rendu en 2016 par le Conseil des Prud'hommes de Marseille, et condamné la société FLAT LEASE GROUPE a :

- Verser 41 760 euros à Monsieur CROUZIER, ainsi que 3 000 euros au titre de l'article 700 du CPC ;
- Verser 38 581,11 euros à Monsieur MOTTA, ainsi que 3 000 euros au titre de l'article 700 du CPC ;
- Verser 24 936,27 euros à Madame PAVIA, ainsi que 3 000 euros au titre de l'article 700 du CPC.

Ces créances ont été inscrite sur l'état des créances de la société FLAT LEASE GROUP.

En contestation, la société FLAT LEASE GROUP a saisi Monsieur le Juge-commissaire afin qu'il se prononce sur le régime des créances des anciens salariés, en raison de la nature de l'arrêt de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, prononçant les condamnations, mais ne fixant pas les créances, et ce afin qu'elles soient déclarées inopposables à la procédure collective.

Par ordonnances en date du 20/07/2022, Monsieur le Juge-Commissaire s'est déclaré incompétent sur ce point. La société FLAT LEASE GROUP a interjeté appel face à ces 3 ordonnances.

Face à l'impossibilité d'obtenir le paiement de leurs créances, Monsieur CROUZIER, Monsieur MOTTA et Madame PAVIA ont assignés la société FLAT LEASE GROUP devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux le 09/02/2022 en résolution du plan de sauvegarde.

Par arrêts en date du 30/01/2023, la Cour d'Appel de Bordeaux a :

- Confirmé les ordonnances de Monsieur le Juge-Commissaire ;
- Prononcé la résolution du plan de sauvegarde de la société FLAT LEASE GROUP.

Suite à des procédures de saisie-attribution effectuées par les anciens salariés sur le fondement des arrêts du 29 janvier 2021, la société FLAT LEASE GROUP a saisi le Juge de l'Exécution, lui demandant de déclarer nuls et non avenues les titres exécutoires.

Par jugement en date du 02/10/2023, le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Paris a débouté la société FLAT LEASE GROUP de l'ensemble de ses prétentions.

Enfin, par arrêt en date du 28/11/2023, la Cour d'Appel de Bordeaux a :

- Confirmé la résolution du plan ;
- Constaté la cessation des paiements ;
- Ouvert une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement en date du 21/01/2024, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a constaté l'arrêt rendu en date du 28/11/2023 par la Cour d'Appel de Bordeaux.

Ainsi, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte au bénéfice de la société FLAT LEASE GROUP, fixant une date de cessation des paiements au 17/10/2023.

A ce jour, les contentieux en cours sont les suivants :

- Un pourvoi a été formé par la société sur les ordonnances en date du 20/07/2022 rendue par Monsieur le Juge-Commissaire déclarant son incompétence ;
- Trois arrêts ont été interjetés par la société concernant la décision du Tribunal Judiciaire de Paris en date du 02/10/2023 portant sur le statut des arrêts rendus par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence du 29 janvier 2021 ;
- Un pourvoi en cassation a été formé par la société contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux en date du 28/11/2023 ouvrant la procédure de redressement judiciaire.

IV – DONNEES CHIFFREES ANTERIEURS A LA PERIODE D'OBSERVATION

L'exercice clos au 31/12/2023, précédant l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, s'est traduit par les données chiffrées suivantes, présentées de manière synthétique, le détail étant annexé au présent document (annexe 1) :

- Chiffre d'affaires	568 356
- Autres achats et charges externes	469 361
- Impôts et taxes	6 084
- Salaires et traitements	156 483
- Charges sociales du personnel	65 482
- Dotations aux amortissements	171
- Dotations aux provisions	2 171 301
- Reprises de provisions	2 755 844
- Autres charges	2
- Autres produits	291
- Résultat d'exploitation	455 607
- Résultat financier	- 487 085
- Résultat exceptionnel	- 589 365
- Résultat net comptable	- 620 843

En vertu de l'article L. 626-7 du Code de Commerce, il vous est également fourni, au sein de cette annexe 1, une situation bilantielle au 31/12/2023, de manière synthétique et détaillée.

V – PERIODE D'OBSERVATION

Le compte de résultat de la période d'observation, arrêté au 31/07/2024, soit une période de 7 mois du 1^{er} janvier au 31 août 2024, s'est traduit par les données chiffrées suivantes, présentées de manière synthétique, le détail étant annexé au présent document (annexe 2).

Ceci étant, l'activité de la période d'observation vous est présentée selon deux versions, la première tenant compte du chiffre d'affaires facturé et la seconde tenant compte du chiffre d'affaires encaissé net de TVA, présentation nécessaire compte tenu des distorsions existantes entre ces deux montants et de l'activité propre à la société.

1/ Selon le chiffre d'affaires facturé

- Chiffre d'affaires	242 726
- Autres achats et charges externes	17 903
- Impôts et taxes	1 221
- Charges de personnel	113 573
- Excédent brut d'exploitation	110 029
- Autres charges	3
- Autres produits	4 146
- Résultat d'exploitation	114 172
- Résultat financier	- 360
- Résultat exceptionnel	0
- Résultat net comptable	113 814

2/ Selon le chiffre d'affaires encaissé net de TVA

- Chiffre d'affaires	228 196
- Autres achats et charges externes	17 903
- Impôts et taxes	1 221
- Charges de personnel	113 573
- Excédent brut d'exploitation	95 499
- Autres charges	3
- Autres produits	4 146
- Résultat d'exploitation	99 642
- Résultat financier	- 360
- Résultat exceptionnel	0
- Résultat net comptable	99 282

Ainsi, en tenant compte d'un niveau de charges de 133 058.22 euros sur la période d'observation, le compte de résultat à partir du chiffre d'affaires facturé (246 871.97 euros) présente un résultat positif de 113 813.75 euros (assimilable à un résultat « gestion ») alors que le compte de résultat à partir du chiffre d'affaires encaissé net de TVA (228 196.12 euros) présente un résultat positif de 99 284.31 euros (assimilable à un résultat « trésorerie »).

NB : il est à préciser que le compte bancaire RJ a été ouvert mi-février. Auparavant, un cash-pooling avec la société mère FILEND était mis en place. Ceci peut expliquer les écarts entre le résultat net comptable « excédent de trésorerie » susvisé et le solde bancaire au 31/07/2024.

Ce dernier témoigne d'une activité permettant de dégager une capacité contributive positive nécessaire au remboursement du passif dans le cadre d'un plan de continuation.

VI – PREVISIONS D'ACTIVITE ET DE TRESORERIE

Etat des contrats

DOSSIERS PRELEVES	84
DOSSIERS FACTURES NON PRELEVES	96
DOSSIERS DEVANT TRIBUNAUX	43
DOSSIERS NON-FACTURES A RECOUVRER	65

Modélisation de l'évolution du nombre de contrats traités

La modélisation des dossiers traités en recouvrement dans le temps peut se présenter comme suit :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
104	84	56	4	4	3	3	3	3	2

Sachant, qu'en année 1, les dossiers sont dans les états suivants :

Prévision d'exploitation et de trésorerie

Les prévisions d'exploitation et de trésorerie sur 3 ans, présentées de manière détaillée à compter du 1er décembre 2024, ainsi que la détermination des capacités contributives des années 4 à 10 du plan de continuation vous sont présentées en annexe 3.

Il en ressort les éléments suivants :

- Sur l'année 1, en partant d'une trésorerie active de 77 K€, compte tenu d'un EBE de 21 K€, de créances non recouvrées HT de 92 K€ mais d'un niveau de recouvrement de 165 K€, nous arrivons à une trésorerie finale de 171 K€ ;
- Sur l'année 2, en partant d'une trésorerie active de 171 K€, compte tenu d'un EBE de 13 K€, de créances non recouvrées HT de 45 K€ mais d'un niveau de recouvrement de 132 K€, nous arrivons à une trésorerie finale de 271 K€ ;
- Sur l'année 3, en partant d'une trésorerie active de 271 K€, compte tenu d'un EBE de 48 K€, de créances non recouvrées HT de 7 K€ mais d'un niveau de recouvrement de 88 K€, nous arrivons à une trésorerie finale de 400 K€.

La société FLAT LEASE GROUP est donc en mesure, sur les 3 premières annuités du plan, si les données prévisionnelles sont réalisées, de dégager une capacité contributive cumulée de 323 K€.

Sur les années suivantes, compte tenu de la poursuite de l'activité actuelle de location et de la mise en place d'une nouvelle activité à compter de mi-2026 dont la consistance vous est

expliquée ci-après, et ce, pour pallier la baisse significative du niveau des recouvrements à compter de l'année 4, les capacités contributives annuelles si les données prévisionnelles sont réalisées, seraient les suivantes, en K€ :

- Année 4	118
- Année 5	163
- Année 6	206
- Année 7	251
- Année 8	297
- Année 9	341
- Année 10	384
Total	1 760

Ainsi, la capacité contributive cumulée sur les dix années du plan de continuation, soit 323 + 1 760 = 2 083 K€, ajouté à la trésorerie active de départ, soit 77 K€, permet de mettre à disposition dudit plan, aux fins de subvenir aux paiements des pactes permettant le remboursement du passif, un montant total de 2 160 K€.

Un tableau récapitulatif permet sur les 10 années du plan proposé de :

1/ Présenter l'évolution de la trésorerie, hors remboursement des pactes du plan, sur les dix années du plan, permettant d'aboutir à un montant de 2 160 K€ ;

2/ / Présenter l'évolution de la trésorerie en tenant compte des échéances du plan, retranscrites chapitre XII – PROPOSITION D'APUREMENT DU PASSIF, selon 2 perspectives :

- Hypothèse 1 : l'option 1 est retenue par l'ensemble des créanciers éligibles et l'ensemble des instances en cours sont défavorables (passif global à rembourser : 1 649 K€) ;

- Hypothèse 2 : l'option 1 est rejetée en totalité et l'ensemble des instances en cours sont défavorables (passif global à rembourser : 1 798 K€)

Le but est de démontrer que la société est à même de supporter le plan même en cas d'hypothèses les plus défavorables (perte sur l'ensemble des instances en cours) ;

3/ Une ligne investissement a été rajouté : il n'en est cependant pas prévu ;

4/ L'excédent brut d'exploitation par exercice a été reconstitué de telle sorte à prendre l'impact fiscal en compte sur les dernières années du plan, compte tenu de déficits reportables au 31/12/2023 de 930 K€ ;

5/ Il a été calculé la trésorerie finale après impact du plan selon les hypothèses 1 et 2 susvisés : la société dans les 2 hypothèses est à même de subvenir au plan (trésorerie finale de 238 K€ dans l'hypothèse 1 et de 270 K€ dans l'hypothèse 2) ;

6/ Un suivi des capitaux propres sur la période du plan a été établi tenant compte de capitaux propres négatifs de 5 403 K€ au 31/12/2023 et des excédents bruts d'exploitation après IS sur les 10 années.

VII – PRESENTATION DES NOUVELLES ACTIVITES

1 - Historique

La société FLAT LEASE GROUP est un loueur, créée en septembre 2004 par son dirigeant actuel, après une expérience de 10 ans dans le financement.

L'année 2004 et la majeure partie de l'année 2005 ont été entièrement consacrées à l'élaboration des contrats de financement, ainsi que des partenariats avec nos leasers (cessionnaires).

Les cessionnaires sont des établissements de crédit refinançant nos propres contrats de location financière.

L'activité a donc débuté réellement en octobre 2005.

De 2005 à 2006 (annexe 4), en qualité de seul commercial, un chiffre d'affaires de 2 642 142 euros a été généré, pour atteindre 5.5 M€ en 2008 (exercice de 18 mois en annexe 4).

A titre indicatif, salarié chez LEASECOM de 2000 à 2004, la marge moyenne mensuelle obtenue par l'actuel dirigeant de FLAT LEASE GROUP était de 385 000 euros (annexe 5).

2 - Le Portefeuille

Depuis 2004, FLAT LEASE GROUP a financé 55 M€ d'actifs pour 9 530 clients.

Il a été étudié 24 000 sociétés, pour 60 000 prospects et il a été travaillé avec 1 800 fournisseurs.

Tout ceci représente 62 000 mails.

3 - Activité de loueur

FLAT LEASE GROUP est un loueur qui propose aux professionnels des contrats de location financière.

Ce dernier ne supporte pas la charge de la location et par conséquent, il ne supporte pas non plus la charge des risques qui incombent aux leasers en tant que futur cessionnaire du contrat de location.

Ce sont donc les leasers qui décident en premier lieu de financer ou non le client.

En cas de réponse favorable, FLAT LEASE GROUP émet une commande auprès du fournisseur, conforme au devis.

A la réception du matériel, le fournisseur livre son client.

Le client signe le contrat de location tripartite : client, loueur et cessionnaire.

A réception du dossier complet, FLAT LEASE GROUP règle le montant du devis au fournisseur puis il cède le contrat au cessionnaire, sous la forme d'une facture adossée au contrat de location.

La marge dégagée sur cette opération financière correspond à la différence entre la facturation effectuée par le fournisseur à notre encontre, et la facture que nous adressons à notre cessionnaire.

Il résulte plus précisément d'une adaptation de nos barèmes de location par rapport aux barèmes des leasers.

Pour finir, les cessionnaires nous versent le montant financé, qui correspond au montant du devis majoré de la marge brute.

Nous reversons au distributeur le montant du devis.

Il reste à FLAT LEASE GROUP en moyenne une marge sur une cession de contrat de 20%.

A titre d'exemple, en 2008, la marge était de 1 M€ environ pour 5.5 M€ facturés.

4 - Activité d'agent commercial

Elle consiste dans le principe suivant : vous travaillez directement pour un leaser, ce dernier vous rétrocède une partie de sa marge.

Il est d'usage, pour les agents commerciaux avec une longue expérience du financement, qu'un reversement soit fait à hauteur de 80% de la marge dégagée.

Cette constante est d'autant plus avérée par la consistance du portefeuille de FLAT LEASE GROUP, décrit ci-dessus et qui va permettre :

- D'envoyer des campagnes d'emailing ciblées à 62 000 mails, ou 24 000 prospects étudiés, généralement ces dernières procurent un taux de retour de 2 à 5%, soit à minima 480 à 3 000 financements possibles par campagne ;
- Des propositions de renouvellement de matériel que nous avons financé ;
- Des offres de lease back (refinancement de matériel acheté sur trésorerie propre) ;
- Télémarketing ciblé par type d'entreprise ou type de produit financé, sur les 24 000 clients étudiés, grâce à notre CRM maison.

5 – Postulat

Si le plan est adopté, FLAT LEASE GROUP, bien que in bonis, sera entachée d'une procédure collective en cours.

Notre recherche en tant que loueur sera sans doute plus complexe et plus longue qu'en 2004, lors de la création de FLAT LEASE GROUP.

Face à cet état de fait, nous avons considéré que l'obtention d'une carte ou d'un mandat d'agent commercial était plus réaliste et ce, d'autant que le leader du secteur, ECONOCOM, compte recruter 100 nouveaux agents commerciaux d'ici fin 2026, puisqu'une génération d'agents ayant débutés dans les années 1990, doivent être renouvelés par création de nouveaux mandats, ou transmissions de ceux-ci (cf. lien ci-dessous).

[votre aventure entrepreneuriale commence ici : devenez agent ! | Econocom](#)

[Découvrez les opportunités de transmission d'agence Econocom | Econocom](#)

Et ce, nonobstant la recherche active de leasers.

6 - Prévisionnel concernant la commercialisation de nouveaux contrats à partir de juillet 2026

Pour rappel, celui-ci laisse apparaître 80% de la marge dégagée en tant qu'agent commercial.

C'est pourquoi, il convient ci-dessous, de le convertir en chiffre d'affaires, afin d'évaluer sa faisabilité.

DESIGNATION	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	
COMMISSION CONTRAT	48 000,00	132 000,00	253 440,00	316 800,00	
MARGE LEASER	60 000,00	165 000,00	316 800,00	396 000,00	
CA LEASER	300 000,00	825 000,00	1 584 000,00	1 980 000,00	
DESIGNATION	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8	ANNEE 9	ANNEE 10
COMMISSION CONTRAT	364 320,00	400 752,00	440 827,00	484 910,00	533 401,00
MARGE LEASER	455 400,00	500 940,00	551 033,75	606 137,50	666 751,25
CA LEASER	2 277 000,00	2 504 700,00	2 755 168,75	3 030 687,50	3 333 756,25

Comme vous pourrez le constater, le chiffre d'affaires n'est pas très ambitieux puisqu'en année 10 il atteint 3.3 M€, ce qui est très raisonnable, en comparaison du chiffre d'affaires de FLAT LEASE GROUP de 2005 à 2008 (annexe 4), et même comparé aux performances de salarié de 2000 à 2004.

En conséquence, le prévisionnel de la reprise d'activité de démarchage commercial est , raisonnable, réaliste et réalisable.

VIII – PASSIF PRODUIT

Le passif déclaré auprès de la SCP SILVESTRI-BAUJET, Mandataire Judiciaire, tel qu'il ressort d'un état du 28 août 2024, s'élève à 7 084 958.36 euros. Il subsiste un passif résiduel de 6 966 732.32 euros pouvant se présenter comme suit :

- Créances superprivilégiées Néant
- Privilège des frais de justice 890.56 euros (définitif)
- Trésor – contributions directes et taxes 1 017.725.00 euros (non définitif)
- Privilège des caisses sociales 34 576.09 euros (non définitif)
- Privilège général divers 5 252 297.73 euros
 - o Dont définitif : 172 103.44 euros
 - o Dont non définitif : 5 080 194.29 euros
- Chirographaires 661 242.94 euros
 - o Dont définitif : 118 406.36 euros (dont 6 500 euros à échoir)
 - o Dont non définitif : 542 836.58 euros

Au final, le montant du passif définitif s'élève à 291 400.36 euros (dont 6 500.00 euros à échoir) alors que le montant du passif non définitif s'élève quant à lui à 6 675 331.96 euros.

IX – PASSIF RETENU

Il convient d'apporter les précisions et remarques nécessaires suivantes au montant du passif résiduel exposé au VII :

1/ Créances déclarées en doublon

- 47 - Le pôle de recouvrement (Créance 76 identique déclarée à nouveau), et non fixé au passif : 4 326 245 euros
- 40 - FUTUR DIGITAL (Créance 89 identique déclarée à nouveau), créance inscrite au passif de la sauvegarde, mais en attente d'une cassation : 69 766.20 euros

Soit un total de 4 396 011.20 euros.

2/ Créances non fixées au Passif

29	AUTO-CLUB	18 254,05
53	LIFT	8 236,00
60	PESAGE	224 208,80
47	POLE REC	4 322 939,00
64	RC SPORT	9 097,16
65	RICHARD	3 561,62
66	RODA	13 500,00
67	SENSITYS	123 249,01
70	SITTI	57 810,85
73	TAJ	218 471,08
33	CISCAR	18 000,00
35	COUTURIER	8 296,00
41	SOFIA	20 174,10
42	GARCIA	5 723,84
45	GOLEM	46 914,83

Soit un total de 5 098 436.34 euros

S'agissant de la créance AUTO-CLUB, elle a été par erreur inscrite au passif par l'Administrateur Judiciaire et le Mandataire Judiciaire est en attente d'une réponse de sa part pour retirer la créance.

3°/Créances soldées avant le RJ :

48	HSBC	16 748,90
54	BREMOND	22 178,67
28	A&D	77 176,93

Soit un total de 116 104.50 euros.

En outre, suite à une erreur, le passif résiduel de deux créances payées dans le cadre du plan de sauvegarde, comme précisé par le Commissaire à l'Exécution du Plan, a été modifié dans le passif admit, mais pas dans le passif déclaré, soit une augmentation du passif déclaré de 2 122.14 euros, à savoir :

- 49 – INCOM : 9 684.73 euros au lieu de 8 537.19 euros
- 62 – PROVAC : 6 822.18 euros au lieu de 5 847.58 euros

Au total, le montant global de ce passif déclaré n'entrant pas dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, étant non remboursable et/ou non contestable, s'élève à 5 286 429.18 euros sur un total déclaré de 7 084 958.96 euros.

Aussi, le passif déclaré, corrigé des éléments susvisés, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire majoré du résiduel de la procédure de sauvegarde s'élève à 1.8M€, détaillé de la manière suivante :

PASSIF RESIDUEL	168 234.15
PASSIF CONTESTE	148 244.67
INSTANCES EN COURS	1 436 477.23
PASSIF RJ ACCEPTE	45 561.74
TOTAL	1 798 517.79

Hors le passif contesté et les instances en cours, le passif fixé s'élève à date à 213 795.89 euros.

Les motivations afférentes au passif contesté et l'état d'avancement des instances en cours avec les éventuelles issues vont être détaillés ci-après.

(i) Créances contestées

FUTUR DIGITAL	68 929,80	Créance prescrite puisque le jugement du 3/10/2018 (communiqué par le créancier) fixait le montant de la déclaration au passif de la procédure de sauvegarde de FLAT LEASE GROUP. Cependant, cette même déclaration de créance en date du 21/04/2017 avait été déclarée forclosée (Cf pièce jointe). Dès lors, il appartenait à FUTUR Digital de se pourvoir en cassation comme l'indiquait le Commissaire à l'exécution du plan (CEP) (cf. courrier), ce qu'il n'a pas fait. Aujourd'hui, comme l'indiquait le CEP dans son courrier (Cf courrier Point 3 traitement créance), cette prétendue créance ne peut utiliser des moyens nouveaux, comme notamment un pourvoi en cassation. D'autant qu'il ne s'agit pas d'une conversion de la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire, mais bien d'une nouvelle procédure (Cf arrêt du 28/11/23 et échange avec le CEP).
URSSAF	32 400,25	Aucune créance détenue par l'URSSAF, pour preuve les derniers courriers joints de cet organisme
FANYA	19 164,00	DECLARATION TARDIVE EN AOUT 2024+JUGEMENT PREMIERE INSTANCE GAGNE
GOLEM	11 316,32	Attente avis Juge Commissaire
2 ANSES	3 325,60	Déclaration de créance non adressée au mandataire (Cf copie courrier Administrateur)
MECHE	3 000,00	Arrêt en pièce jointe de la déclaration favorable à FLAT LEASE, pas d'article 700
MALAKOFF	2 175,84	Créance payée par prélèvement le 27-12-2023 (Cf relevé joint) à hauteur de 2 331.26 €
RC MECANIQUE	7 932,86	Hors délai LRAR réception le 18/04/2024, Jugement JEX non notifié et pas de certificat de non appel et Jugement du TC non signifié et pas de certificat de non appel
TOTAL	148 244,67	

(ii) Instances en cours & date de décision

NOM	MONTANT	OBSERVATION	DECISION	JURIDICTION
POLE REC	1 017 725,00			
AERIAL	36 608,48	La déclaration de créance est hors délai, puisque réceptionné le 15/04/2024 (Cf votre avis de réception, puisqu'aucune preuve LRAR concernant l'émission n'est donné), pour une déclaration BODACC au 14/02/2024. Au surplus: (i) une partie des montants déclarés sont en instance en cours pour un total de 15 476€ (Affaire CA de Bordeaux 22/03540 pour 11238€; et Affaire CA de Bordeaux 22/00653 pour 4238€. (ii) Déclaration à hauteur de 18 632,46 € concernant des factures contestées, et surtout prescrites pour une grande majorité (octobre 2016 à juin 2019, versus 5 ans), à l'exception de deux factures référencées GR28069 du 30/04/2019 pour un montant de 372 € TTC, et GR 28438 du 25/07/2019 pour un montant de 619,20 € TTC . (iii) Déclaration à hauteur de 2500 € au titre d'un jugement sans exécution provisoire datant de 2018(Rôle 2018 F01052), en avec un appel pendant par devant la CA de BORDEAUX, et par voie de conséquence en instance en cours.	juin-25	APPEL BDX
COTE PLAGE	3 355,18	COTE PLAGE n'a pas fait appel de ce jugement ou il a été condamné. Car c'est le fournisseur qui a fait appel. Et dans tous les cas le fournisseur a été condamné a relevé indemne des condamnation de coté Plage à hauteur du montant déclaré (Cf jugement déclaration appel)	juin-25	APPEL BDX
CROISSY	7 698,27	Instance en cours par devant la CA de BORDEAUX FLAT LEASE GROUP et gagné en 1ière instance (Cf Jugement	juin-25	APPEL BDX
FACEM	4 059,81	Instance en cours, la radiation n'étant pas définitive, puisque nous avons deux ans à compter du 01/03/2024. Au surplus, la mise en cause forcée des organes de la procédure par FLAT LEASE GROUP est en cours de signification.	juin-25	APPEL BDX
FEELBACK	150 000,00	Instance en cours par devant le TC de PARIS, comme indiqué dans la déclaration	?	TC PARIS
FT	20 797,68	FLAT LEASE GROUP (FLG) affaire P GRIMAL comme client et FUTUR DIGITAL comme fournisseur, FLG a gagné en première instance (Cf jugement du TC joint), un appel est en cours pièces adverse 6-RG21/06277- Au surplus, la mise en cause forcée des organes de la procédure par FLAT LEASE GROUP est en cours de signification.	juin-25	APPEL BDX
COMMANDERIE	13 230,55	Instance en cours, pourvoi en cassation formé le 08/02/2024 (Cf Déclaration jointe) Aucune preuve de réception du LRAR de déclaration de créance, d'ailleurs le numéro indiqué dans le mail est faux (Cf Pdf poste joint).	sept-25	CASSATION
COMTESSE	4 266,96	INSTANCE EN COURS - Jugement de 1ière instance datant du 13/10/2020 non exécutoire, d'ailleurs la partie adverse n'a pas restitué le matériel objet du contrat- Instance en cours par devant la Cour d'Appel de Lyon - Au surplus, la mise en cause forcée des organes de la procédure par FLAT LEASE GROUP est en cours de signification.	juin-25	APPEL LYON
COMTESSE	38 238,00	INSTANCE EN COURS -Jugement de 1ière instance datant du 13/10/2020 non exécutoire, d'ailleurs la partie adverse n'a pas restitué le matériel objet du contrat- Instance en cours par devant la Cour d'Appel de Lyon - Au surplus, la mise en cause forcée des organes de la procédure par FLAT LEASE GROUP est en cours de signification.	juin-25	APPEL LYON
GENETEC	32 693,95	Instance en cours, Aucun détail sur ce montant affaire gagnée en première instance, perdue en appel, en cours de jugement auprès de la Cour de Cassation	sept-25	CASSATION
GENETEC	16 238,00	Instance en cours auprès de la Cour de Cassation, Aucun détail sur ce montant, celui-ci est indiqué comme étant des intérêts correspondant au montant précédemment déclaré de 32 693,95€, cependant le jugement a été rendu le 06/03/2023, et signifié le 16/11/2023. En conséquence, cette déclaration de créance n'est pas justifiée dans son calcul, et au surplus, une instance est en cours.	sept-25	CASSATION
ILS	4 180,00	Instance en cours, Jugement de première instance non exécutoire du 28/04/2022 avec enrôlement en 2018 (Cf jugement) . appel en cours Au surplus, la mise en cause forcée des organes de la procédure par FLAT LEASE GROUP est en cours de signification.	juin-25	APPEL BDX
ILS	4 793,40	INSTANCE EN COURS- Montant déclaré ne correspondant pas au montant demandé dans le cadre des conclusions ci-jointes Au surplus, la mise en cause forcée des organes de la procédure par FLAT LEASE GROUP est en cours de signification.	juin-25	APPEL BDX
PERTUIS	3 000,00	INSTANCE EN COURS- POURVOI EN COURS CI-JOINT DOSSIER GENETEC	sept-25	CASSATION
RODRIGUES DE SA	9 051,82	GAGNE EN PREMIERE INSTANCEInstance en cours par devant la cour d'appel d'Aix en Provence ASSIGNATION EN INTERVENTION FORCEE CI-JOINTE	juin-26	APPEL AIX
SOFREG	3 179,60	MJ MET IC Instance en cours par devant la CA de Bordeaux- Au surplus, la mise en cause forcée des organes de la procédure par FLAT LEASE GROUP est en cours de signification.	juin-25	APPEL BDX
SST	67 360,53	1-Instance en cours pour la CA de Paris en contestation de saisie attribution. 2- Instance en cours pour le TC de Paris du 06/10/2023	?	TC PARIS
TOTAL	1 436 477,23			

(iii) Créances à définir

Numéro	Nom	Montant	Observations
29	AUTO-CLUB	18 254,05	Jamais fixé au passif de la sauvegarde
40	FUTUR DIGITAL	69 766,20	Rejet de forclusion par ordonnance du 18/10/2017. Créance rejetée par ordonnance du 31/05/2018. Arrêt de la Cour d'Appel du 03/10/2018 fixant la créance au passif pour un montant de 68 929,80 € + intérêts soit 69 766,20 €) A CONSIGNER, PAS DE REPARTITION DANS L'ATTENTE DE TRANCHER LE SORT DE CETTE CREANCE
	TOTAL	88 020,25	

Par ailleurs, pour mémoire, il est important de préciser que la typicité du métier de FLAT LEASE GROUP donne lieu à des déclarations de créances non fondées, comme ce fut d'ailleurs

le cas lors de la procédure de sauvegarde en 2016 puisque sur les 15 M€ déclarés, seuls 480 K€ ont été fixés.

Enfin, il est à noter que la capacité contributive cumulée sur les dix années du plan de continuation, soit 2 160 K€, visée au VI/ couvre le montant du passif retenu, instances en cours et passif contesté compris, dans un rapport 1.2 pour 1.

X – PERENITE DE L'ACTIF A ASSURER

La société FLAT LEASE GROUP ne possède aucun actif hormis l'ensemble de ses contrats (page 42 du bilan économique et social - audience du 18/09/2024), qui permettent **une activité commerciale générant 390 000 euros/an de chiffre d'affaires encaissé.**

Le dirigeant est salarié, avec une ancienneté de 13 ans et possède un contrat de travail distinct de ses fonctions de dirigeant.

Ce dernier a été vérifié et validé par l'administration fiscale au cours des derniers contrôles fiscaux, et notamment celui de juin 2019.

Il assure seul l'ensemble des tâches suivantes, réparties en deux savoir-faire, l'un comptable, l'autre juridique.

Concrètement, afin d'obtenir ces encaissements, il faut (liste non exhaustive) :

- Générer 3 vagues de prélèvements le 1, le 15, et le 28 de chaque mois ;
- Générer et réaliser 1 200 factures/an ;
- Expédier **1 200 factures** par mail ou courrier ;
- Intégrer **3 600 écritures** comptables/an ;
- Générer et importer le fichier de prélèvement en banque ;
- Traiter **1 700 mails** par an ;
- Réaliser le pointage des impayés ;
- Rédaction des mises en demeure, résiliation.... ;
- Rapprochement bancaire avec l'affectation des comptes clients chaque mois ;
- Réaliser les remises de chèque ;
- Validation du fichier de TVA ;
- Actes juridiques (opposition vente de fonds, déclaration de créance client, saisie conservatoire.....) ;
- Rédaction d'assignation aux fins de transiger.

Sans ce dernier, l'activité commerciale nécessiterait au moins deux salariés à temps plein, duquel s'ajouterait une sous-traitance comptable plus étendue, ce qui induirait des charges salariales et de sous-traitance beaucoup plus importante.

De plus, la transmission du savoir concernant l'application CRM propre de FLAT LEASE GROUP, est difficilement transférable eu égard à la vétusté de l'application, ainsi qu'à la typicité de notre métier, et de notre système de refinancement.

En conclusion, sans le dirigeant ou à minima deux salariés, les encaissements s'arrêtent du jour au lendemain.

Dès lors, c'est à minima une trésorerie nette annuelle après paiement de l'ensemble des charges de 100 000€ qui échappera au remboursement des créanciers.

XI – RISQUES JURIDIQUES

(i) Instances en cours

Comme indiqué par l'Administrateur Judiciaire en page 37 de son bilan économique et social pour les besoins de l'audience du 18/09/2024, plusieurs recours pourraient entraîner les nullités en cascade de l'ouverture de la procédure de redressement, et de la résolution du plan de sauvegarde.

Il en est ainsi des procédures d'appels, ainsi que des pourvois en cassation, pour lesquels des arrêts sont attendus durant le deuxième semestre 2025.

La cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux, pourrait à lui seul ramener FLAT LEASE GROUP dans son plan de sauvegarde initial.

(ii) L'enjeux social existant

Le dirigeant possède un contrat de travail avec une ancienneté de 13 ans (Annexe 7) mais n'a cependant pas le droit au chômage. Il a 2 enfants de 13 ans à sa seule charge, sa femme étant mère au foyer.

Au surplus, sa résidence principale est entachée d'un crédit important sur au moins les 10 prochaines années.

Pour mémoire, les échéances du plan de sauvegarde adopté en juillet 2018 ont parfaitement été honorées sans aucun retard, à cela s'ajoutant le règlement des condamnations salariales et dépens payées grâce à la trésorerie de l'entreprise (Page 37 bilan économique et social - audience du 18/09/2024).

Au surplus, le passif résiduel actuel, ajouté aux créances acceptées, sont d'un montant relativement modeste au regard de la trésorerie nette annuelle dégagée.

XII – PROPOSITION D'APUREMENT DU PASSIF

Il est proposé l'apurement du passif selon deux options :

Option 1

Il est proposé le règlement, dès l'adoption du plan, à hauteur de 30% avec abandon du solde des 70% restants.

En vertu de l'article L. 626-5 du Code de Commerce, le défaut de réponse dans le délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre du Mandataire Judiciaire, vaut acceptation de l'option 1.

Option 2

Il est envisagé le paiement de la totalité du montant du passif définitivement admis sur 10 ans, de manière progressive, au moyen d'échéances pouvant être synthétisées comme suit :

- | | |
|---------------|----------------------|
| - Echéance 1 | 2% du passif global |
| - Echéance 2 | 2% du passif global |
| - Echéance 3 | 5% du passif global |
| - Echéance 4 | 6% du passif global |
| - Echéance 5 | 10% du passif global |
| - Echéance 6 | 15% du passif global |
| - Echéance 7 | 15% du passif global |
| - Echéance 8 | 15% du passif global |
| - Echéance 9 | 15% du passif global |
| - Echéance 10 | 15% du passif global |

Soit un total de 10 échéances représentant 100% du passif global.

Les éventuelles créances inférieures à 500 euros seront remboursées immédiatement dès l'homologation du plan.

Il n'y a pas de passif super privilégié.

Il n'y a pas de créances à échoir, hors les instances en cours.

Le paiement de la première échéance aura lieu à la date anniversaire d'homologation du présent plan de redressement par voie de continuation, soit vers le mois de décembre 2026.

XIII – MODALITES DE PAIEMENT

Il sera procédé à un virement trimestriel permanent, jusqu'à extinction du montant total du passif, sur le compte du Commissaire à l'Exécution du Plan, égal à ¼ de l'échéance annuelle, le premier intervenant 90 jours après l'adoption du plan.

XIV – REMISE DE PENALITES

La société FLAT LEASE GROUP sollicite la remise de l'intégralité des pénalités, majorations et intérêts, quel qu'en soit la nature, fiscale, sociale ou bancaire ou sur clause contractuelle.

XV – GARANTIES PROPOSEES

- Inaliénabilité du fonds de commerce durant toute la durée du plan, sauf accord du Tribunal de Commerce

ANNEXES PRODUITES :

Annexe 1 : Comptes annuels au 31/12/2023

Annexe 2 : Compte de résultat de la période d'observation au 31/07/2024

Annexe 3 : Prévision d'exploitation et de trésorerie sur 10 ans avec détermination de la capacité contributive annuelle et globale

Annexe 4 : Comptes annuels de 2006 à 2008

Annexe 5 : BS et contrat LEASECOM

Annexe 6 : Etat du passif produit auprès de la SCP SILVESTRI BAUJET – état du 24 août 2024

Annexe 7 : Contrat de Travail

Fait à Bordeaux, le 14 octobre 2024

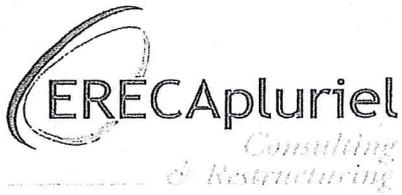


SELARL AJILINK VIGREUX
Sébastien VIGREUX

30 Cours de l'Intendance - 33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 44 90 19
E-mail : vigreux@bdx.ajilink.fr

D. DEBES DEOCTHELO

ANNEXE 1



48 rue Furtado
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 33 39 30
bordeaux@erecapluriel.fr

Membre  *élites*

ANDERNOS . ARCACHON . BAYONNE . BIGANOS . BORDEAUX . GUJAN MESTRAS . LACANAU . LA ROCHELLE .
LEGE CAP FERRET . LUÇON . PARENTIS . PAUILLAC . PESSAC . SAINT-LOUBES . SALLES

ERECapluriel Consulting & Restructuring, 48 rue Furtado, 33800 Bordeaux - www.erecapluriel.fr

SARL au capital de 1000 euros - RCS Bordeaux: R34037674 - Société d'expertise comptable inscrite à l'ordre des experts-comptables de Bordeaux - TVA Intracom. FR34044837674

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	223 110	223 110		
	Fonds commercial (1)	340 000	340 000		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	640	640		171
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	100		100	100	
TOTAL (II)	563 850	563 756	100	271	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 668 562	2 171 001	497 561	852 359
	Autres créances	5 442 386	4 460 697	981 689	771 510
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	5 552		5 552	16	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	8 116 500	6 631 698	1 484 802	1 624 885
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	8 680 351	7 195 448	1 484 902	1 624 156	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	627 325	627 325
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 453	3 453
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	75 280	75 280
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	(5 475 687)	(5 475 687)
	Report à nouveau	(12 148)	665
	Résultat de l'exercice	(620 842)	(12 814)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	(5 402 619)	(4 781 777)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	931 672	957 872
	Provisions pour charges	1 045 630	1 045 630
	Total des provisions	1 977 302	2 003 502
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	439	3 190
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 219 452	1 294 222
	Dettes fiscales et sociales	567 777	647 388
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 103 509	2 436 263	
Produits constatés d'avance (1)	19 042	21 368	
	Total des dettes	4 910 219	4 402 432
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 484 902	1 624 156
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(620 842,03)	(12 813,55)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 910 219	4 165 483
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	439	3 190
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	2 945		2 945	24 338
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	565 411		565 411	686 396
	Montant net du chiffre d'affaires	568 356		568 356	710 734
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 755 844	3 114 020
	Autres produits			291	14
	Total des produits d'exploitation (1)			3 324 492	3 824 768
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			469 361	438 881
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 084	11 877
	Salaires et traitements			156 483	121 230
	Charges sociales du personnel			65 482	51 408
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			171	213
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			2 171 001	2 660 879	
Dotations aux provisions			300		
Autres charges			2	10 492	
	Total des charges d'exploitation (2)			2 868 884	3 294 981
RESULTAT D'EXPLOITATION				455 608	529 787

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION			455 608	529 787
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		212 973	81 017
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)			3 285
	Autres intérêts et produits assimilés (3)			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		1 000	
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers		213 973	84 302
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (4)		701 058	1 493
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières		701 058	1 493
RESULTAT FINANCIER			(487 085)	82 809
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(31 477)	612 596
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		(426 435)	(337 947)
	Sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		93 292	
	Total des produits exceptionnels		(333 143)	(337 947)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		8 943	625
	Sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		247 279	286 837
	Total des charges exceptionnelles		256 222	287 462
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(589 365)	(625 409)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES				
TOTAL DES PRODUITS			3 205 322	3 571 123
TOTAL DES CHARGES			3 826 164	3 583 936
RESULTAT DE L'EXERCICE			(620 842)	(12 814)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) dont produits concernant les entreprises liées			212 973	81 017
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées				

DOCUMENTS D'ANALYSES

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		100 0,01		271 0,02	(171)	-63,15
Concessions brevets et droits similaires						
205100000000 MARQUES		703 0,05		703 0,01		
205200000000 LOGICIELS		222 407 14,98		222 407 13,69		
280510000000 AMORT MARQUES		(703) -0,05		(703) -0,01		
280520000000 AMORT LOGICIELS		(222 407) -14,98		(222 407) -13,69		
Fonds Commercial						
207000000000 FONDS COMMERCIAL		340 000 22,90		340 000 20,93		
280700000000 AMORT. FONDS COMMERCIAL		(340 000) -22,90		(340 000) -20,93		
Autres immobilisations corporelles					(171)	-100,00
218300000000 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL		640 0,01		640 0,01		
281830000000 AMORT MBMI		(640) -0,01		(469) -0,03	(171)	-36,57
Autres participations						
261120000000 ACTIONS AQUI PME 4				1 000 0,06	(1 000)	-100,00
296100000000 DEPRE. TITRES DE PARTICIPATION				(1 000) -0,06	1 000	100,00
Autres immobilisations financières						
275100000000 DEPOT DE GARANTIE		100 0,01		100 0,01		
		100 0,01		100 0,01		
TOTAL III - Actif Circulant NET		1 484 802 99,99		1 623 885 99,98	(139 083)	-8,56
Créances clients et comptes rattachés					(354 798)	-41,63
411000000000 CLIENTS		2 661 845 179,26		3 497 651 215,35	(835 806)	-23,90
411200000000 CLIENTS GROUPE				14 400 0,89	(14 400)	-100,00
418100000000 FACTURE, ETABLIR		6 717 0,45		1 188 0,07	5 529	+65,42
491000000000 PROVISIONS POUR DEPRECIATION D		(2 171 001) -146,2		(2 660 879) -163,8	489 878	18,41
Autres créances					210 179	27,24
401100000000 FOURNISSEURS DEBITEURS		35 700 2,40		14 948 0,92	20 753	138,84
409800000000 AVOIR A ETABLIR		11 799 0,79		11 799 0,73		
425000000000 PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTES		2 000 0,13		2 000 0,12		
444000000000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE		22 898 1,54		20 499 1,26	2 399	11,70
445620000000 TVA SUR IMMOBILISATIONS				1 353 0,08	(1 353)	-100,00
445660500000 TVA SUR AUTRES BIEN ET SERVICE				29	(29)	-100,00
445661000000 TVA DED 10 %				208 0,01	(208)	-100,00
445662000000 TVA SUR AUTRES BIEN ET SERVICE		93 821 6,32		89 297 5,50	4 524	5,07
445670000000 CREDIT DE TVA A REPORTER		315 890 21,27		315 323 19,41	567	0,18
445860000000 TAXES SUR LE CA SUR FNP		50 051 3,37		31 730 1,95	18 321	57,74
445870000000 TAXES SUR LE CA SUR FAE		7 231 0,49		4 803 0,30	2 428	50,55
451000000000 FILEND		3 755 451 252,91		3 640 128 224,12	115 323	3,17
455800000000 ASSOCIES - C/C		212 973 14,34		81 017 4,99	131 956	162,87
467000000000 AUTRES COMPTES DEBITEURS/CREDI		125 734 8,47			125 734	
467170000000 PROTOCOLE 123 VENTURE		200 000 13,47		200 000 12,31		
467400000000 SEQUESTRE		105 279 7,09			105 279	
467610000000 EQUIPME 4 - TUP		492 274 33,15			492 274	
468700000000 DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR		11 286 0,76		79 521 4,90	(68 235)	-85,81
495000000000 DEPRE. COMPTES GROUPE ET ASSO		(4 460 697) -300,4		(3 721 144) -229,1	(739 553)	-19,87
Disponibilités					5 536	N/S
512110000000 BRED		5 536 0,37			5 536	
512210000000 SGTUP		16		16		
TOTAL DU BILAN ACTIF		1 484 902 100,00		1 624 156 100,00	(139 254)	-8,57

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(5 402 619)	-363,8	(4 781 777)	-294,4	(620 842)	-12,98
Capital Social ou individuel	627 325	-12,25	627 325	38,62		
10130000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	627 325	-12,25	627 325	38,62		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 453	0,23	3 453	0,21		
10410000000 PRIMES D EMISSION	3 453	0,23	3 453	0,21		
Réserve légale	75 280	5,07	75 280	4,64		
10610000000 RESERVE LEGALE	75 280	5,07	75 280	4,64		
Autres réserves	(5 475 687)	-368,7	(5 475 687)	-337,1		
10680000000 AUTRES RESERVES	(5 475 687)	-368,7	(5 475 687)	-337,1		
Report à nouveau	(12 148)	-0,82	665	0,04	(12 814)	N/S
11900000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITE)	(12 148)	-0,82	665	0,04	(12 814)	N/S
Résultat de l'exercice	(620 842)	-41,81	(12 814)	-0,79	(608 028)	N/S
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	1 977 302	133,16	2 093 502	123,36	(26 200)	-1,31
Provisions pour risques	931 672	62,74	957 872	58,98	(26 200)	-2,74
15110000000 PROVISION POUR LITIGE	931 672	62,74	957 872	58,98	(26 200)	-2,74
Provisions pour charges	1 045 630	70,42	1 045 630	64,38		
15800000000 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	1 045 630	70,42	1 045 630	64,38		
TOTAL IV - Total des dettes	4 910 219	330,68	4 402 432	271,06	507 788	11,53
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	439	0,03	3 190	0,20	(2 751)	-86,23
51211000000 BRED			2 744	0,17	(2 744)	-100,00
51810000000 INTERETS COURUS A PAYER	439	0,03	446	0,03	(7)	-1,51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 219 452	82,12	1 294 222	79,69	(74 770)	-5,78
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	525 071	33,36	391 209	24,09	133 862	34,22
40100000000 CENTRALISATION FOURNISSEURS	251 263	16,92	226 738	13,96	24 525	10,82
40170000000 COMPTE COLLECTIF FRS RG			345 055	21,25	(345 055)	-100,00
40810000000 FACTURE NON PARVENUES	443 118	29,84	331 220	20,39	111 898	33,78
Dettes fiscales et sociales	567 777	38,24	647 388	39,86	(79 611)	-12,30
42110009000 OLIVIER BERET-BERTHELOT	6 605	0,44	5 280	0,33	1 324	25,08
42820000000 PROVISION CONGES PAYES	46 381	3,12	28 573	1,76	17 808	62,32
43100000000 SECURITE SOCIALE	4 469	0,30	3 754	0,23	715	19,05
43730000000 RETRAITE	4 941	0,33	4 129	0,25	811	19,65
43820000000 CH. SOCIALES / PROVISION CP	19 243	1,30	11 883	0,73	7 360	61,93
43860100000 PROV TAXE D APPRENTISSAGE	976	0,07	851	0,05	125	14,66
43860200000 PROV FORMATION CONTINUE	608	0,04	608	0,04		
44210000000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 350	0,09	1 052	0,06	298	28,31
44551000000 TVA A DECAISSER	27				27	
44571190000 TVA COLLECTEE 19,6 % DEBITS	12 094	0,81	8 159	0,50	3 935	48,23
44571200000 TVA COLL. 20%	453 231	30,52	565 589	34,82	(112 358)	-19,87
44720000000 TVTS	3 006	0,20	3 006	0,19		
44730000000 CVAE	10 795	0,73	10 795	0,66		
44860000000 CHARGE A PAYER	1 149	0,08	872	0,05	277	31,77
44861000000 ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	2 903	0,20	2 836	0,17	67	2,36

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023		01/01/2022		Variations		%
	31/12/2023	12 mois	31/12/2022	12 mois			
Autres dettes	3 103 509	209,00	2 436 263	150,00	667 247	27,39	
411100000000 CLIENTS CREDITEURS	44 518	3,00	50 686	3,12	(6 168)	-12,17	
419800000000 AVOIR A ETABLIR	50 311	3,39	33 680	2,07	16 631	49,38	
467600000000 AQUINVEST HOLDING	202 065	13,61	17 774	1,09	184 290	N/S	
467040000000 SYSTÈME DE REFRIGÉRATION	155 289	10,46			155 289		
467090000000 AQUI PME 4			169 929	10,46	(169 929)	-100,00	
467100000000 YTREZA	353 476	23,80			353 476		
467110000000 MEDIOPERA	89 284	6,01			89 284		
467120000000 RUNTRUCK	160 478	10,81			160 478		
467700000000 PLAN DE SAUV. - PASSIF ARRETE	168 234	11,33	284 339	17,51	(116 104)	-68,83	
467710000000 123 VENTURE	1 873 946	126,20	1 873 946	115,38			
468600000000 AUTRES CHARGES A PAYER	5 909	0,40	5 909	0,36			
Produits constatés d'avance	19 042	1,28	21 368	1,32	(2 326)	-10,89	
487000000000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	19 042	1,28	21 368	1,32	(2 326)	-10,89	
TOTAL DU BILAN PASSIF	1 484 902	100,00	1 624 156	100,00	(139 254)	-8,57	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	3 324 492	584,93	3 824 768	538,14	(500 277)	-13,08
Ventes de marchandises	2 945	0,52	24 338	3,42	(21 393)	-87,90
Ventes de marchandises FRANCE	2 945	0,52	24 338	3,42	(21 393)	-87,90
70722000000 REFACTURATION 20%	2 945	0,52	24 338	3,42	(21 393)	-87,90
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	565 411	99,48	686 396	96,58	(120 985)	-17,63
Production vendue Services FRANCE	565 411	99,48	686 396	96,58	(120 985)	-17,63
70611000000 ASSURANCE ANNUELLE 20%	21 368	3,76	23 459	3,30	(2 090)	-8,91
70621000000 INDEMNITE D'UTILISATION	195 822	34,45	322 744	45,41	(126 922)	-39,33
70660000000 PROLONGATION 20%	345 821	60,85	321 528	45,24	24 293	7,56
706610200000 INDEMNITE SUR ECHEANCE (20%)			5 887	0,83	(5 887)	-100,00
70662000000 RESILIATION DE CONTRAT 20%			4 378	0,62	(4 378)	-100,00
70800000000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	2 400	0,42	2 400	0,34		
70880000000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES			6 000	0,84	(6 000)	-100,00
Montant net du chiffre d'affaires	568 356	100,00	710 734	100,00	(142 378)	-20,03
Reprises sur provisions, transferts de charges	2 755 844	484,88	3 114 020	438,14	(358 176)	-11,50
78150000000 REPRISE S/ PROV RISQUES CH EXP	26 500	4,66	5 526	0,78	20 974	379,58
78170000000 REP/PROV. DEPRECIATION ACTIFS	2 781 449	489,38	3 119 512	438,91	(338 063)	-10,84
79100000000 AVANT AGES EN NATURE VEHICULE	8 707	1,53	4 924	0,69	3 783	76,83
79110000000 TRANSFERTS DE CHARGES	2 472	0,43	6 087	0,86	(3 615)	-59,39
79113000000 DEPENS	(29 392)	-5,17	(13 088)	-1,84	(16 304)	-124,57
79114000000 FRAIS D'AVOCATS	(33 892)	-5,96	(8 940)	-1,26	(24 952)	-279,12
Autres produits d'exploitation	291	0,05	14		277	N/S
75800000000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	291	0,05	14		277	N/S
Total des charges d'exploitation	2 868 884	504,77	3 294 981	463,60	(426 097)	-12,93
Autres achats et charges externes	469 361	82,58	438 881	61,75	30 480	6,95
60400000000 ACHATS ET UDES/PRESTATIONS SER	99 042	17,43	46 835	6,59	52 207	111,47
60420000000 PRESTATIONS SERVICES DIVERSES	133 413	23,47	131 441	18,49	1 972	1,50
60616000000 CARBURANT			915	0,13	(915)	-100,00
60630000000 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENT			100	0,01	(100)	-100,00
60640000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			106	0,01	(106)	-100,00
61300000000 LOCATIONS			50	0,01	(50)	-100,00
61322000000 DOMICILIATION SIEGE PARIS	247	0,04			247	
61325000000 LOCATIONS IMMOBILIERES	1 200	0,21	1 200	0,17		
61330000000 HEBERGEMENT SITE WEB			48	0,01	(48)	-100,00
61510000000 ENTRETIEN VEHICULE			249	0,04	(249)	-100,00
61810000000 DOCUMENTATION GENERALE	404	0,07	425	0,06	(22)	-5,06
62260000000 HONORAIRES AVOCATS	39 893	7,02	7 700	1,08	32 193	418,09
62261000000 HONORAIRE AVOCAT DOSSIER CTX	1 289	0,23	15 517	2,18	(14 228)	-91,69
622610100000 HONORAIRES AVOCATS CTX TTC	683	0,12	2 377	0,33	(1 694)	-71,27
62262000000 HONORAIRES SOCIAL	324	0,06	324	0,05		
62263000000 HONORAIRES CAC			178	0,03	(178)	-100,00
62264000000 AUTRES HONORAIRES	92 295	16,24	132 137	18,59	(39 842)	-30,15
62265000000 HONORAIRES - FRAIS DE PRESIDENCE	48 000	8,45	54 000	7,60	(6 000)	-11,11
62267000000 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	10 050	1,77	13 500	1,90	(3 450)	-25,56
622691000000 HONORAIRES ADMNINISTRATEUR JUD			2 261	0,32	(2 261)	-100,00
62270000000 FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	12 626	2,22	13 396	1,88	(769)	-5,74
62271000000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX T	24 809	4,37	7 907	1,11	16 902	213,77

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
62570000000 RECEPTIONS			49	0,01	(49)	-100,00
62610000000 FRAIS POSTAUX			596	0,08	(596)	-100,00
62700000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	3 317	0,58	6 170	0,87	(2 853)	-46,24
62711000000 FRAIS / REMISES / VIRMTS	1 768	0,31	1 401	0,20	367	26,21
Impôts, taxes et versements assimilés	6 084	1,07	11 877	1,67	(5 794)	-48,78
63120000000 TAXE D APPRENTISSAGE	943	0,17	753	0,11	190	25,17
63330000000 PART. DES EMPLOYEURS A LA FORM	763	0,13	609	0,09	153	25,18
63511000000 CFE	2 836	0,50	2 706	0,38	130	4,80
63513000000 CVAE	67	0,01	260	0,04	(193)	-74,23
63780000000 FRAIS DEBOURS AVOCAT S ET HUISS	1 475	0,26	7 549	1,06	(6 074)	-80,46
Salaires et traitements	156 483	27,53	121 230	17,06	35 252	29,08
64120000000 CONGES PAYES	17 808	3,13	10 440	1,47	7 368	70,57
64110000000 SALAIRES	138 675	24,40	110 790	15,59	27 885	25,17
Charges sociales du personnel	65 482	11,52	51 408	7,23	14 074	27,38
64530000000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	16 780	2,95	12 893	1,81	3 887	30,15
64580000000 AUTRES ORG SOCIAUX	4 164	0,73	3 466	0,49	698	20,15
64582000000 CHARGES PATRONALES/CP	7 360	1,29	4 349	0,61	3 011	69,22
64510000000 COTISATIONS A L'URSSAF	34 835	6,13	28 315	3,98	6 520	23,03
64750000000 MEDECINE DU TRAVAIL	83	0,01	80	0,01	4	4,40
64800000000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 259	0,40	2 304	0,32	(45)	-1,95
Dotation aux amortissements sur immobilisations	171	0,03	213	0,03	(42)	-19,67
68112000000 DOT AMORT IMPOS CORP	171	0,03	213	0,03	(42)	-19,67
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 171 001	381,98	2 660 879	374,38	(489 878)	-18,41
68170000000 DEPRECIATION CREANCE	2 171 001	381,98	2 660 879	374,38	(489 878)	-18,41
Dotations aux prov. pour risques et charges	300	0,05			300	
68150000000 DOT/PROV. RISQUES & CHARGES EX	300	0,05			300	
Autres charges de gestion courante	2		10 492	1,48	(10 490)	-99,98
65400000000 PERTES/CREANCES IRRECOUVRABLE			10 491	1,48	(10 491)	-100,00
65800000000 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	2		1		1	90,27
Résultat d'exploitation	455 608	80,16	529 787	74,54	(74 179)	-14,00
Total des produits financiers	213 973	37,65	84 302	11,86	129 671	153,82
Produits financiers de participations	212 973	37,47	81 017	11,40	131 956	162,87
76150000000 INTERETS C/C	212 973	37,47	81 017	11,40	131 956	162,87
Autres intérêts et produits assimilés			3 285	0,46	(3 285)	-100,00
76830000000 CLAUSE PENALE SUITE A RESILIAT			3 285	0,46	(3 285)	-100,00
Reprises sur provisions & transferts de charges	1 000	0,18			1 000	
78660000000 REPRISE PROV. DEP. TITRES	1 000	0,18			1 000	
Total des charges financières	701 058	123,35	1 493	0,21	699 565	N/S
Intérêts et charges assimilées	701 058	123,35	1 493	0,21	699 565	N/S
66150000000 CHARGES D'INTERETS	2 604	0,46	1 493	0,21	1 111	74,42
66800000000 CHARGES FI ET ABO	698 453	122,89			698 453	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Résultat financier	(487 035)	-85,70	82 809	11,65	(569 894)	-688,21
Résultat courant avant impôts	(31 477)	-5,54	612 596	86,19	(644 073)	-105,14
Total des produits exceptionnels	(333 143)	-58,62	(337 947)	-47,55	4 804	1,42
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	(426 435)	-75,03	(337 947)	-47,55	(88 488)	-26,18
771100000000 INTERET DE RETARD			26		(26)	-100,00
771800000000 GAIN PROCES	36 894	6,49	130 656	18,38	(93 763)	-71,76
771811000000 ARTICLE 700			4 871	0,69	(4 871)	-100,00
772000000000 PRODUITS /EXO ANT'RIEURS	349 195	61,44	67 705	9,53	281 490	415,76
772019600000 PRODUITS /EXO ANTERIEURS 19.6			893	0,13	(893)	-100,00
772020000000 PRODUITS /EXO ANTERIEURS 20	(812 524)	-142,9	(542 098)	-76,27	(270 425)	-49,88
Reprises sur provisions et transferts de charges	93 292	16,41			93 292	
787600000000 REP. PROV. EXCEPT. GPE	93 292	16,41			93 292	
Total des charges exceptionnelles	256 222	45,08	287 462	40,45	(31 240)	-10,87
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	8 943	1,57	625	0,09	8 317	N/S
671200000000 PENALITE AMENDE	100	0,02			100	
671810000000 AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	6 914	1,22			6 914	
672000000000 CHARGES /EXERCICES ANTERIEURS	1 929	0,34	625	0,09	1 304	208,45
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions	247 279	43,51	286 837	40,36	(39 557)	-13,79
687500000000 DOT/PROV. RISQUES & CHARGES EX					-100,00	
687600000000 DOT/PROV. DEPRE. EXCEPTIONNELL	247 279	43,51	286 836	40,36	(39 557)	-13,79
Résultat exceptionnel	(589 365)	-103,7	(625 409)	-87,99	36 044	5,76
Résultat de l'exercice	(620 842)	-109,2	(12 814)	-1,80	(608 028)	N/S

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2023		01/01/2022		Ecart		%
	31/12/2023	12 mois	31/12/2022	12 mois			
CHIFFRE D'AFFAIRES	568 356	100,00	710 734	100,00	(142 378)	-20,03	
Ventes de marchandises	2 945	0,52	24 338	3,42	(21 393)	-87,90	
- Achats de marchandises							
- Variation stocks de marchandises							
MARGE COMMERCIALE	2 945	100,00	24 338	100,00	(21 393)	-87,90	
Production vendue : Biens							
+ Production vendue : Travaux							
+ Production vendue : Services	565 411	99,48	686 396	96,58	(120 985)	-17,63	
+ Variation production stockée							
+ Production immobilisée							
PRODUCTION DE L'EXERCICE	565 411	99,48	686 396	96,58	(120 985)	-17,63	
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	568 356	100,00	710 734	100,00	(142 378)	-20,03	
- Achats stockés approvisionnement							
- Variation des stocks et approvisionnement							
- Achats de sous-traitance	232 455	40,90	178 276	25,08	54 179	30,39	
- Achats non stockés			1 121	0,16	(1 121)	-100,00	
- Autres charges externes	236 906	41,68	259 483	36,51	(22 578)	-8,70	
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	469 361	82,58	438 881	61,75	30 480	6,95	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	98 996	17,42	271 853	38,25	(172 858)	-63,58	
+ Subventions d'exploitation							
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 706	0,30	1 363	0,19	343	25,17	
- Autres impôts et taxes	4 378	0,77	10 515	1,48	(6 137)	-58,36	
- Salaires et traitements	156 483	27,53	121 230	17,06	35 252	29,08	
- Charges sociales	65 482	11,52	51 408	7,23	14 074	27,38	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(129 053)	-22,71	87 338	12,29	(216 391)	-247,7	
+ Reprises sur amortissements et provisions	2 807 949	494,05	3 125 037	439,69	(317 088)	-10,15	
+ Autres produits d'exploitation	291	0,05	14		277	N/S	
+ Transfert de charges d'exploitation	(52 105)	-9,17	(11 017)	-1,55	(41 088)	372,94	
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	2 171 472	382,06	2 661 093	374,41	(489 620)	-18,40	
- Autres charges de gestion courante	2		10 492	1,48	(10 490)	-99,98	
RÉSULTAT EXPLOITATION	455 608	80,16	529 787	74,54	(74 179)	-14,00	
+ Quote-part sur opérations en commun							
+ Produits financiers	213 973	37,65	84 302	11,86	129 671	153,82	
- Quote-part sur opérations en commun							
- Charges financières	701 058	123,35	1 493	0,21	699 565	N/S	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(31 477)	-5,54	612 596	86,19	(644 073)	-105,1	
Produits exceptionnels	(333 143)	-58,62	(337 947)	-47,55	4 804	-1,42	
- Charges exceptionnelles	256 222	45,08	287 462	40,45	(31 240)	-10,87	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(589 365)	-103,7	(625 409)	-87,99	36 044	5,76	
- Participation des salariés							
- Impôts sur les bénéfices							
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(620 842)	-109,2	(12 814)	-1,80	(608 028)	N/S	

ANNEXE 2

ANNEXE 3

DESIGNATION	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8	ANNEE 9	ANNEE 10
PRELEVEMENTS FACTURES	296 000	231 896	176 182	167 373	159 005	151 054	143 502	136 337	129 510	123 035
PRELEVEMENTS ENCAISSES	135 920	176 624	167 793	159 403	151 433	143 861	136 569	129 835	123 343	117 176
ASSURANCES	15 000	14 236	12 848	12 848	12 205	11 595	11 015	10 465	9 941	9 444
RECOURS	165 000	132 000	88 000	6 376	6 057	5 754	5 467	5 193	4 954	3 947
COMMISSION CONTRAT	0	57 600	158 400	253 440	316 800	364 320	400 752	440 837	484 910	533 401
PROLONGATION / NOUVEAUX CONTRAT	0	0	0	0	0	14 138	38 880	62 208	77 780	89 424
TOTAL FLUX ENTRANTS TTC	365 920	380 460	427 117	432 067	486 495	539 668	592 782	648 528	700 388	753 392
TVA COLLECTEE	33 487	41 410	56 620	70 949	80 073	88 596	97 886	107 223	115 992	124 908
TOTAL FLUX ENTRANTS HT	332 433	339 050	371 098	361 119	406 422	450 682	494 896	541 305	584 396	628 485
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	32 359	32 359	32 359	32 359	32 359	32 359	32 359	32 359	32 359	32 359
FRAIS DE REPRESENTATION	0	2 100	4 200	4 800	5 400	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
IMPOTS ET TAXES	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700
CHARGES DE PERSONNEL	203 185	203 185	203 185	203 185	203 185	203 185	203 185	203 185	203 185	203 185
TOTAL FLUX SORTANTS HT	238 244	240 244	242 444	243 044	243 644	244 244	244 844	245 444	246 044	246 644
CAPACITE CONTRIBUTIVE	94 189	98 706	126 654	118 075	162 778	206 438	250 652	297 062	340 652	384 241
DECALAGES DIVERS	373	1 752	213	0	0	0	0	0	0	0
TRESORERIE DE DEPART	76 797	171 359	271 817	400 684	518 759	681 537	887 975	1 138 627	1 435 689	1 776 340
TRESORERIE FINALE HORS PLAN	171 359	271 817	400 684	518 759	681 537	887 975	1 138 627	1 435 689	1 776 340	2 160 581
OPTION 1 VALIDEE A 100%	95 633	31 694	79 236	95 083	158 472	237 708	237 708	237 708	237 708	237 708
OPTION 2 VALIDEE A 100%	35 970	35 970	89 926	107 911	179 852	269 778	269 778	269 778	269 778	269 778
INVESTISSEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EBE	20 923	12 766	47 644	118 340	163 031	206 679	250 880	297 279	340 857	385 176
IMPITATION DEFICIT	20 923	12 766	47 644	118 340	163 031	206 679	250 880	110 146	0	0
DEFICITS REPORTABLES RESTANTS	909 486	896 720	849 076	730 736	567 705	361 026	110 146	0	0	0
BASE FISCALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMPACT IS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EBE APRES IS	20 923	12 766	47 644	118 340	163 031	206 679	250 880	250 495	255 643	288 882
TRESORERIE APRES IMPACT OPTION 1 A 100% + FISCALITE	75 526	144 290	199 920	216 911	221 217	189 947	202 831	215 461	233 190	283 429
TRESORERIE APRES IMPACT OPTION 2 A 100% + FISCALITE	135 389	199 877	238 817	248 981	231 907	168 568	149 442	129 943	115 603	133 771
SUIVI DES CAPITALS PROPRES	-5 381 696	-5 368 930	-5 521 286	-5 202 946	-5 099 915	-4 833 236	-4 582 356	-4 331 861	-4 076 218	-3 787 336

CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	-5 402 619
DEFICITS REPORTABLES AU 31/12/2023	950 409

PASSIF RESIDUEL SAUVEGARDE	168 234
PASSIF RJ ACCORTE	45 562
PASSIF ELIGIBLE OPTION 1	213 796
PASSIF CONTESTE	148 245
INSTANCES EN COURS	1 486 477
PASSIF RETENU	1 798 518

ECHANCES DU PLAN	
ECHANCE 1	2%
ECHANCE 2	2%
ECHANCE 3	5%
ECHANCE 4	6%
ECHANCE 5	10%
ECHANCE 6	15%
ECHANCE 7	15%
ECHANCE 8	15%
ECHANCE 9	15%
ECHANCE 10	15%
TOTAL	100%

HORS IMPACT DES VARIATIONS DE PROVISIONS
 CONTRÔLE
 283 429 OI
 133 772 OI

DESIGNATION	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8	ANNEE 9	ANNEE 10
PRELEVEMENTS FACTURES	167 373	159 005	151 054	143 502	136 327	129 510	123 035
PRELEVEMENTS ENCAISSES	159 403	151 433	143 861	136 668	129 835	123 343	117 176
ASSURANCES	12 848	12 205	11 595	11 015	10 465	9 941	9 444
RECOURS	6 376	6 057	5 754	5 467	5 193	4 934	3 947
COMMISSION CONTRAT	253 440	316 800	364 320	400 752	440 827	484 910	533 401
PROLONGATION / NOUVEAUX CONTRAT	0	0	14 138	38 880	62 208	77 760	89 424
TOTAL FLUX ENTRANTS TTC	432 067	486 495	539 668	592 782	648 528	700 888	753 392
TVA COLLECTEE	70 949	80 073	88 986	97 886	107 223	115 992	124 908
TOTAL FLUX ENTRANTS HT	361 119	406 422	450 682	494 896	541 306	584 896	628 485
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	32 359	32 359	32 359	32 359	32 359	32 359	32 359
FRAIS DE REPRESENTATION	4 800	5 400	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
IMPOTS ET TAXES	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700
CHARGES DE PERSONNEL	203 185	203 185	203 185	203 185	203 185	203 185	203 185
TOTAL FLUX SORTANTS HT	243 044	243 644	244 244	244 244	244 244	244 244	244 244
CAPACITE CONTRIBUTIVE	118 075	162 778	206 438	250 652	297 062	340 652	384 241
TRESORERIE DE DEPART	400 684	518 759	681 537	887 975	1 138 627	1 435 689	1 776 340
TRESORERIE FINALE	518 759	681 537	887 975	1 138 627	1 435 689	1 776 340	2 160 581

> + 60%

> + 25%

> + 15%

> + 10%

> + 10%

> + 10%

> + 10%

ANNEXE 4

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 7
(2007)Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FLAT LEASE GROUP

Néant *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 416 754	FB		FC	2 416 754	488 032	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	225 388	PH		FI	225 388	14 154
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 642 142	FK		FL	2 642 142	502 186	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	49 661	44 390	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ		1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 691 803	546 577
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 171 891	449 253	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		(632)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	219 918	145 019	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 968	1 899	
	Salaires et traitements*					FY	268 032	142 366	
	Charges sociales (10)					FZ	82 635	32 027	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	4 881	2 212
			- dotations aux provisions *				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 755 325	772 146	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(63 521)	(225 569)	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26 640	1 480	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	26 640	1 480	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(26 640)	(1 480)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(90 161)	(227 050)	

2006 vs comparatif 2005

③

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : FLAT LEASE GROUP		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France 1	Exportation et livraisons intracommunautaires 2	Total 3				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 715 869,48	FB	FC	1 715 869,48	5 052 616,97	
	Production vendue	biens	FD		FE	FF		
		services*	FG	227 742,71	FH	FI	227 742,71	360 953,76
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 943 612,19	FK	FL	1 943 612,19	5 413 570,73	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	21 041,96	63 037,62	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	912,00	1 210,00	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 965 566,15	5 477 818,35
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 513 903,20	4 451 337,95	
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		-3,90	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	164 197,89	380 754,31	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	7 459,81	19 667,55	
	Salaires et traitements*				FY	137 855,99	315 753,96	
	Charges sociales (10)				FZ	45 905,32	98 751,36	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA			10 324,81
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges				GE	647,00	91 073,87	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 869 969,21	5 367 659,91
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	95 596,94	110 158,44	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	23 378,87	77 597,94	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	23 378,87	77 597,94	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-23 378,87	-77 597,94	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	72 218,07	32 560,50	

ANNEXE 5

LEASECOM
QUAI DES CHARTRONS
23 PARVIS DES CHARTRONS
33080 BORDEAUX

BULLETIN DE PAIE en Euros

SIRET 33155407100125 APE 713E
URSSAF 33UO 330 4816736810065512
C.C.N METALLURGIE

DOSSIER 67098
SECTION 5000000
SALARIE 000108

Emploi INGENIEUR COMMERCIAL
Qualification
Date d'entrée 02/02/2000
Coefficient Niveau II
Echelon Abattement
Matricule s.s. 1 71 07 95 313 026 - 25
Période du 01/01/2002 au 31/01/2002
Paiement VIREMENT le 31/01/2002
Domiciliation CCF BORDEAUX
C.B 30056 C.G 00120 n°opte 01200424053 18

M. BERTHELOT OLIVIER
27 RUE BORIE
33300 BORDEAUX

INTITULE	NBRE OU BASE	SALARIE		EMPLOYEUR	
		TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
010 SALAIRE DE BASE	151,67		2286,74		
036 DROIT ACQUIS DU MOIS RTT	1,00				
120 PRIME QUALITATIVE			1219,59		
302 COMMISSIONS			61710,06		
303 COMMISSION AV.FIN.RECUP			2286,74		
305 REPRISE AV.S/COMMISSION			- 13720,44		
HEURES / BRUT	151,67		53782,69		
501 COTISATION VIEILLESSE	2352,00	6,550	154,06	8,2000	192,86
511 COMPLT.MALADIE + VEUVAGE	53782,69	0,850	457,15	12,8000	6884,18
560 ASSURANCE CHOMAGE TR.A	2352,00	2,000	47,04	3,6000	84,67
570 ASSURANCE CHOMAGE TR.B	7056,00	2,000	141,12	3,6000	254,02
543 AGFF T A cadres	2352,00	0,800	18,82	1,2000	28,22
544 AGFF T B cadres	7056,00	0,900	63,50	1,3000	91,73
612 IRPELEC RETRAITE CADRE TA	2352,00	3,000	70,66	4,5000	105,84
620 CAPRICEL RET.CADRE TR.B	7056,00	7,500	529,20	12,5000	882,00
624 CAPRICEL RETRAITE APEC TB	7056,00	0,024	1,69	0,0360	2,54
627 CAPRICEL RET.CADRE TR.C	9408,00	7,500	705,60	12,5000	1176,00
690 COTISATION C.E.T. TR.A	2352,00	0,130	3,08	0,2200	5,17
691 COTISATION C.E.T. TR.B	7056,00	0,130	9,17	0,2200	15,52
692 COTISATION C.E.T. TR.C	9408,00	0,130	12,23	0,2200	20,70
710 CAPRICEL PREV.CADRE TA	2352,00	0,350	8,23	1,0300	24,23
712 CAPRICEL PREV.CADRE TB	7056,00	0,470	33,16	1,4100	99,49
713 CAPRICEL PREV CADRE TC	9408,00	0,750	70,56	1,1300	106,31
730 CAPRICEL MUTUELLE CAD. *ps			24,39		
731 CAPRICEL MUTUELLE CAD. *PP	79,73			1,0000	79,73
791 C.S.G. DEDUCTIBLE	51387,83	5,100	2620,78		
F.N.A.L /PLAFOND R.G.	2352,00			0,1000	2,35
F.N.A.L TOTALITE R.G.	53782,69			0,4000	215,13
ALLOC. FAMILIALE R.G.	53782,69			5,4000	2904,27
VIEIL. TOTALITE R.G.	53782,69			1,6000	860,52
ACCIDENT DU TRAVAIL	53782,69			1,1500	618,50
TAXE PATRONALE /PREV R.G.	309,76			8,0000	24,78
F.N.G.S.	9408,00			0,2000	18,82
AIDE AUBRY 1					- 63,52
EFFORT CONSTRUCTION	53782,69			0,4500	242,02
TAXE APPRENTISSAGE	53782,69			0,5000	268,91
FORMATION PROFESSIONNELLE	53782,69			1,5000	806,74
IMPOSABLE			48812,37		
A Ajouter					
820 REMBOURSEMENT DE FRAIS			187,72		
DU			49000,09		
A Déduire					
949 TICKETS RESTAURANT 6.25e	21,00	2,440	51,24	3,8100	80,01
951 RECHARGE VOITURE			83,86		
981 C.S.G/R.D.S N.DEDUCTIBLE	51387,83	2,900	1490,25		

Modèle déposé : PNDNE-paie_ADR-GSI

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée.

CHARGES		Congés payés		R.T.T.	Récupération	Travail effectif		NET A PAYER	
SALARIALES	6511,81					CUMUL	HEURES	€	47374,75
PATRONALES	16031,74	16,64 JOURS	14,00 JOURS		HEURES	CUMUL	JOURS	F	310757,99
TOTALES	22543,55	10,00 JOURS	9,50 JOURS		HEURES				

	HEURES	HEURES SUP.	BRUT FISCAL	BRUT G.S.	BASE S.S.	NET IMPOSABLE	BASE CONGES PAYES
€ MOIS	151,67		53782,69	53782,69	2352,00	48812,37	3506,33
€ CUMUL	151,67		53782,69	53782,69	2352,00	48812,37	20603,95
F MOIS			352791,32	352791,32	15428,11	320188,16	23000,02
F CUMUL			352791,32	352791,32	15428,11	320188,16	135153,05

Valeur de l'Euro 6,559571

ANNEXE 1 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. Olivier BERTHELOT

Objectifs et rémunération variable Année 2001

I - OBJECTIFS :

Votre objectif pour 2001 est fixé à :

30 MF de chiffre d'affaires et
2,5 MF de marge brute

a) Commissions sur la marge brute :

- Le taux de commissions est fixé à : 7.5 % de la marge brute (cf avenant).
- Au delà de 100 % de l'objectif marge brute le taux de commission est fixé à: 10 % de la marge brute, pour la réalisation au delà de 100 %, sous réserve de la réalisation de 75 % de l'objectif chiffre d'affaires.
- Au delà de 100 % de l'objectif marge brute le taux de commission est fixé à: 15 % de la marge brute, pour la réalisation au delà de 100 %, sous réserve de la réalisation de 100 % de l'objectif chiffre d'affaires.

b) Commissions sur le Chiffre d'Affaires.

- Le taux de commissions est fixé à 0.1 % du chiffre d'affaires réalisé (cf avenant). *Annule et remplace les pages.*

c) Prime sur objectifs qualitatifs :

Une prime trimestrielle d'un montant de 8 000 Frs vous sera versée au regard des critères d'évaluation suivants:

- Nombre d'affaires en cours de négociation,
- Utilisation des ressources internes,
- Gestion du temps, respect des délais,
- Nouveaux business,
- Développement de nouveaux marchés,
- Suivi des partenaires,
- Développement de la base installée,
- Signature de contrats cadres,
- Participation aux réunions commerciales,
- Suivi administratif des dossiers,
- Fiabilité des prévisions.

II - REGLEMENT DE LA REMUNERATION VARIABLE :

Les rémunérations variables sont versées mensuellement sur les réalisations du mois précédent.

Toutefois, en cas de non-paiement du client à la suite des différentes relances effectuées par l'entreprise, une régularisation interviendra à l'occasion des décomptes suivants.

Une avance de commissions d'un montant de 15 000 Frs sera versée mensuellement. Elle donnera lieu à une régularisation, au terme de l'année, en regard des commissions générées.

III - RECLAMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION VARIABLE :

Toutes réclamations en matière d'avancement des objectifs devront être soumises au Directeur Commercial. Lorsqu'un accord ne pourra être obtenu, le litige sera soumis pour règlement définitif au Président Directeur Général.

Les demandes de réclamation ne seront acceptées que dans les trois mois suivants la date de la transaction ayant entraîné le litige.

Fait à Paris, le 18/12/2000
En deux exemplaires

LEASECOM

M. Olivier BERTHELOT

ANNEXE 6

Liste Succincte - Situation En Cours
Tri : Tri par privilège, puis par nom - Créances nées AVANT le jugement d'ouverture

I3986 - SASU FLAT LEASE GROUP 6 Rue d'Armaillé 75017 PARIS

Tribunal de Commerce de Bordeaux - Redressement Judiciaire - RC Juge-Commissaire : Monsieur Franck CHANQUOY N° Greffe : 2024J000049
Jugement d'ouverture 10/01/2024 Publication au BODACC 14/02/2024

N° - Créancier	Etat	Déclaré Dont:	Contesté	Rejeté	Admis	Payé	Résiduel	Ventilé par privilèges (hors contesté)	Privé	Chiro	Provi	A Echoir
		Cont						Super				
75 SELARL AJLINK VIGREUX - Réf: AFR / NAR 2375	Dép	890,56				0,00	890,56		890,56F			
76 [C] POLE DE RECOURVEMENT SPECIALISE DE LA GRONDE - Réf: N° action: 100106620743 SIREN: 478440480	Cont	1 017 725,00	1 017 725,00			0,00	0,00					
77 MALAKOFF HUMANIS AGIRC-ARRCO - Réf: N° d'adhérent : 200609311 No Siren : 478440480 N° Dossier PC 0012	Cont	2 175,84	2 175,84			0,00	0,00					
78 URSSAF ILE DE FRANCE - Réf: 117 1572926242	Cont	32 400,25	32 400,25			0,00	0,00					
23 SAS AERIAL GROUP	Dép	7 484,27			7 484,27	0,00	7 484,27			7 484,27 DI		
28 AUGUST DEBOUZY - Réf: 5137	Modif	77 176,93			0,00	0,00	0,00			0,00 DI		
29 SARL AUTOMOBILE CLUB CONTROLE TECHNIQUE	Dép	18 254,05			18 254,05	0,00	18 254,05			18 254,05 DI		
31 SAS BRILLOIR	Dép	8 160,00			8 160,00	0,00	8 160,00			8 160,00 DI		
33 SA CISCAR	Dép	18 000,00	18 000,00		0,00	0,00	0,00			0,00 DI		
34 CITM	Dép	1 759,12			1 759,12	0,00	1 759,12			1 759,12 DI		
35 JEAN LOUIS COUTURIER	Dép	8 296,00	8 296,00		0,00	0,00	0,00			0,00 DI		
36 PATRICE GROUZIER	Dép	1,00	1,00		0,00	0,00	0,00			0,00 DI		
19 PATRICE GROUZIER	Dép	1,00	1,00		0,00	0,00	0,00			0,00 DI		
36 PATRICE GROUZIER	Dép	1,00	1,00		0,00	0,00	0,00			0,00 DI		
37 STELLA ESPOSITO	Dép	877,70			877,70	0,00	877,70			877,70 DI		
38 ETABLISSEMENT ERIC ZAMBETTI	Dép	450,00			450,00	0,00	450,00			450,00 DI		
71 FCT CEDRUS - Réf: 00584984	Dép	124 457,49			124 457,49	0,00	124 457,49			124 457,49 DI		
41 GARAGE SOFIA	Dép	20 174,10	20 174,10		0,00	0,00	0,00			0,00 DI		
42 ANDRE GARCIA	Dép	5 723,84	5 723,84		0,00	0,00	0,00			0,00 DI		
43 SARL GAVOTTE AUTO	Dép	2 032,23			2 032,23	0,00	2 032,23			2 032,23 DI		
45 SARL GOLEM IMAGES	Dép	46 914,83	46 914,83		0,00	0,00	0,00			0,00 DI		
28 ARNAUD GUILLON	Dép	1,00	1,00		0,00	0,00	0,00			0,00 DI		
29 ARNAUD GUILLON	Dép	1,00	1,00		0,00	0,00	0,00			0,00 DI		
46 ARNAUD GUILLON	Dép	1,00	1,00		0,00	0,00	0,00			0,00 DI		

Outre les Intérêts - [] Instance en Cours - [] Liste Débiteur - [] Liste Débiteur ayant déclaré

SCP SILVESTRI - BAUJET
23 Rue Chai des Farines
33000 BORDEAUX
Traitement du 28 août 2024 - Gemarcur v4.1095

Liste Succincte - Situation En Cours
Tri : Tri par privilège, puis par nom - Créances nées AVANT le jugement d'ouverture

13986 - SASU FLAT LEASE GROUP 6 Rue d'Armaillé 75017 PARIS

Tribunal de Commerce de Bordeaux - Redressement Judiciaire - RC Juge-Commissaire : Monsieur Franck CHANQUOY N° Greffe : 2024/00049
Jugement d'ouverture 10/01/2024 Publication au BODACC 14/02/2024

N° - Créancier	Etat	Déclaré Dont :		Contesté	Rejeté	Admis	Payé Résiduel Ventilé par privilèges (hors contesté)				A Echoir	
		Modi	16 748,90				Super	Privi	Chiro	Provi		
48 HSBG												
52 LEXAVOUE - Réf: 5/11/MGB/CRF/1656406	Dép	603,00		603,00		603,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53 SARL LIFT AUTO	Dép	8 236,00		8 236,00		8 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
54 SARL MAISON BREMOND	Modi	22 178,67										
37 GILBERT MOTTA	Dép	1,00		1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
38 GILBERT MOTTA	Dép	1,00		1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
56 GILBERT MOTTA	Dép	1,00		1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
57 SEARL ORTIGALLI - NEVALCOUX - GEORGES WERNERT - Réf: 132547	Dép	761,40		761,40		761,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41 LAURENCE PAVIA	Dép	1,00		1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42 LAURENCE PAVIA	Dép	1,00		1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58 LAURENCE PAVIA	Dép	1,00		1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
59 SARL POF RHONE ALPES	Dép	1 037,52		1 037,52		1 037,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60 SARL PESAGE 2000	Dép	224 208,80		224 208,80		224 208,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47 ROLE DE RECOURS EN GIRONDE - Réf: 810345	Dép	4 326 245,00		4 326 245,00		4 326 245,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63 SARL RC MECANIQUE	Dép	1 541,63		1 541,63		1 541,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64 SARL RC SPORT	Dép	9 097,16		9 097,16		9 097,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 DANIEL RICHARD	Dép	3 561,62		3 561,62		3 561,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 SARL RODA	Dép	13 500,00		13 500,00		13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 SENSITYS TECHNOLOGIES	Dép	123 249,01		123 249,01		123 249,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69 SIEMENS LEASE SERVICES - Réf: 0047304	Dép	779,03		779,03		779,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 SAS SITI	Dép	57 810,85		57 810,85		57 810,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73 TAL	Dép	218 471,08		218 471,08		218 471,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 SARL VIDAL VOYAGES	Dép	600,00		600,00		600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79 ACMEX PROTECTION	Dép	7 542,00		7 542,00		7 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80 SAS AERIAL GROUP	Cont	36 608,46		36 608,46		36 608,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81 SARL BAC - Réf: BACFLAT LEASE	Dép	8 227,28		8 227,28		8 227,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Outre les intérêts - Liste Débiteurs - Instance en Cours - Liste Débiteurs ayant déclaré

Liste Succincte - Situation En Cours
Tri : Tri par privilège, puis par nom - Créances nées AVANT le jugement d'ouverture

13986 - SASU FLAT LEASE GROUP 6 Rue d'Armaillé 75017 PARIS

Tribunal de Commerce de Bordeaux - Redressement Judiciaire - RC Juge-Commissaire : Monsieur Franck CHANQUOY N° Greffe : 2024/00049

Jugement d'ouverture 10/01/2024 Publication au BODACC14/02/2024

N° - Créancier	Etat	Déclaré Dont :			Contesté	Rejeté	Admis	Payé	Résiduel Ventilé par privilèges (hors contesté)			A Echoir
		Cont	Cont	Décl					Super	Privi	Chiro	
82 [C] SARL COTE ET PLAGE - Réf: 478440480	Cont	3 355,18	3 355,18		3 355,18			0,00	0,00	0,00		
83 [C] CROISSY IMMOBILIER - Réf: CROISSY IMMOBILIER / FLAT LEASE GROUP	Cont	7 698,27	7 698,27		7 698,27			0,00	0,00	0,00		
84 Dominique CUSSY	Décl	6 500,00		6 500,00				0,00	6 500,00	0,00		6 500,00 CH
85 SARL DE MECHE AVEC VOUS	Cont	3 000,00	3 000,00					0,00	0,00	0,00		
86 [C] SARL FACEM	Cont	4 059,81	4 059,81					0,00	0,00	0,00		
87 SARL FANYA	Cont	19 164,00	19 164,00					0,00	0,00	0,00		
88 [C] FEELBACK - Réf: FEELBACK/FLATLEASE	Cont	150 000,00	150 000,00					0,00	0,00	0,00		
40 SARL FUTUR DIGITAL	Dép	69 766,20		69 766,20				0,00	69 766,20	0,00		69 766,20
89 SAS FUTUR DIGITAL - Réf: PRJ - CTX FD / FLG	Cont	68 929,80	68 929,80					0,00	0,00	0,00		
90 [C] SAS FUTUR DIGITAL - Réf: PRJ - CTX FD / FLG	Cont	20 797,68	20 797,68					0,00	0,00	0,00		
91 [C] SAS GARAGE DE LA COMMANDERIE	Cont	13 230,55	13 230,55					0,00	0,00	0,00		
93 [C] SARL GARAGE DE LA COMTESSE	Cont	4 266,96	4 266,96					0,00	0,00	0,00		
92 [C] SARL GARAGE DE LA COMTESSE	Cont	38 238,00	38 238,00					0,00	0,00	0,00		
94 SAS GARAGE DES 2 ANSES	Cont	3 325,60	3 325,60					0,00	0,00	0,00		
95 [C] SARL GENETEC	Cont	32 693,95	32 693,95					0,00	0,00	0,00		
96 [C] SARL GENETEC	Cont	16 238,00	16 238,00					0,00	0,00	0,00		
97 SARL GOLEM IMAGES - Réf: 15.00742 - GOLEM IMAGES/FLAT LEASE GROUP - P/MB	Cont	11 316,32	11 316,32					0,00	0,00	0,00		
98 SAS GRAPHI PUB	Décl	1 929,64		1 929,64				0,00	1 929,64	0,00		1 929,64
99 [C] SARL ILS	Cont	4 180,00	4 180,00					0,00	0,00	0,00		
100 [C] SARL ILS	Cont	4 793,40	4 793,40					0,00	0,00	0,00		
49 SAS INCOMM - COMMI	Modi	9 684,73		9 684,73				0,00	8 537,19	0,00		8 537,19
101 ETABLISSEMENTS LE GAC DIDIER	Cont	10 121,08	10 121,08					0,00	0,00	0,00		
102 Julien LHERNAULT - Réf: CHROBOX-FLG	Décl	3 500,00		3 500,00				0,00	3 500,00	0,00		3 500,00
103 ETS PAGET	Cont	7 051,18	7 051,18		294,77			0,00	6 756,47	0,00		6 756,47
104 [C] PERTUIS FROID - Réf: SIREN :	Cont	3 000,00	3 000,00					0,00	0,00	0,00		

[C] Outre les Intérêts - [C] Instance en Cours - [C] Liste Débiteurs - [C] Liste Débiteurs ayant déclaré

SCP SILVESTRI - BAUJET
23 Rue Chai des Farines
33000 BORDEAUX
Traitement au 28 août 2024 - Gemarcur v4.1095

Liste Succincte - Situation En Cours
Tri : Tri par privilège, puis par nom - Créances nées AVANT le Jugement d'ouverture

13986 - SASU FLAT LEASE GROUP 6 Rue d'Armaillé 75017 PARIS
Tribunal de Commerce de Bordeaux - Redressement Judiciaire - RC Juge-Commissaire : Monsieur Franck CHANQUOY N° Greffe : 2024J00049
Jugement d'ouverture 10/01/2024 Publication au BODACC14/02/2024

N° - Créancier	Etat	Déclaré Dont :	Contesté	Rejeté	Admis	Payé	Résiduel	Ventilé par privilèges (hors contesté)	Super	Privi	Chiro	Provi	A Echoir
478440480													
62 SAS PROVAC	Modif	6 822,18			5 847,58	0,00	5 847,58	5 847,58					
105 SARL RC MECANIQUE	Cont	7 932,86	7 932,86			0,00	0,00						
106 Daniel RODRIGUES DE SA - Réf: 478440480	Cont	9 051,82	9 051,82			0,00	0,00						
107 SAS SOFREG - Réf: 478440480	Cont	3 179,60	3 179,60			0,00	0,00						
108 SST FRANCE	Cont	67 360,53	67 360,53			0,00	0,00						
80 créanciers		7 084 958,96	6 675 331,96	0,00	256 254,41	0,00	291 400,36	0,00	172 994,00	111 906,36	0,00	0,00	6 500,00

Détail total déclaration

Déclaré	7 084 958,96 €	Liste débiteur	0,00 €	Ecart	7 084 958,96 €
---------	----------------	----------------	--------	-------	----------------

Liste Succincte - Situation En Cours
 Tri : Tri par privilège, puis par nom - Créances nées AVANT le jugement d'ouverture

13986 - SASU FLAT LEASE GROUP 6 Rue d'Armaillé 75017 PARIS

Tribunal de Commerce de Bordeaux - Redressement Judiciaire - RC Juge-Commissaire : Monsieur Franck CHANQUOY N° Greffe : 2024100049
 Jugement d'ouverture 10/01/2024 Publication au BODACC 14/02/2024

	Super Privilégiée	Privilégiée	Chirographaire	A échoir	Total	Total + non définitif
Déclaré		6 389 193,63 €	611 680,82 €	51 684,26 €	7 052 558,71 €	7 084 958,96 €
Déposé		288 207,94 €	86 273,41 €		374 481,05 €	
Etat des créances		172 103,44 €	84 150,97 €		256 254,41 €	6 931 586,37 €
Passif résiduel		172 994,00 €	111 906,36 €	6 500,00 €	291 400,36 €	6 966 732,52 €

Contestation 5 238 854,75 €

Instance en cours 1 436 477,21 €

Non définitif 6 675 331,96 €

SCP SILVESTRI - BAUIET
 23 Rue Chai des Farines
 33000 BORDEAUX
 Traitement du 28 août 2024 - Gemarcur v4.1085

Liste Succincte - Situation En Cours
 Tri : Tri par privilège, puis par nom - Créances nées AVANT le jugement d'ouverture

13986 - SASU FLAT LEASE GROUP 6 Rue d'Armaillé 75017 PARIS
Tribunal de Commerce de Bordeaux - Redressement Judiciaire - RC Juge-Commissaire : Monsieur Franck CHANQUOY N° Greffe : 2024/00049
 Jugement d'ouverture 10/01/2024 Publication au BODACC 14/02/2024

Privilège	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif	Total avec Non définitif
FJ - Privilège des Frais de Justice (8900)	890,56 €		890,56 €		890,56 €
TD - TRESOR - Contrib. Directes et Taxes			0,00 €	1 017 725,00 €	1 017 725,00 €
CS - Privilège des Caisses Sociales (2300)			0,00 €	34 576,09 €	34 576,09 €
DI - Privilège Général Divers (840)	172 103,44 €	0,00 €	172 103,44 €	5 080 194,29 €	5 252 297,73 €
CH - Chirographaires (100)	111 906,36 €	6 500,00 €	118 406,36 €	542 836,58 €	661 242,94 €
	284 900,36 €	6 500,00 €	291 400,36 €	6 675 331,96 €	6 966 732,32 €

SCP SILVESTRI - BAUIET
 23 Rue Chai des Farines
 33000 BORDEAUX
 Traitement du 28 août 2024 - Gemarcour v4.1.095

Liste Succincte - Situation En Cours
 Tri : Tri par privilège, puis par nom - Créances nées AVANT le jugement d'ouverture

13986 - SASU FLAT LEASE GROUP 6 Rue d'Armaillé 75017 PARIS

Tribunal de Commerce de Bordeaux - Redressement Judiciaire - RC Juge-Commissaire : Monsieur Franck CHANQUOY N° Greffe : 2024/00049
 Jugement d'ouverture 10/01/2024 Publication au BODACC 14/02/2024

Privilège	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif Total avec Non définitif
Superprivilégié			0,00 €	0,00 €
Privilégié	172 994,00 €	0,00 €	172 994,00 €	6 132 495,38 €
Chirographaire	111 906,36 €	6 500,00 €	118 406,36 €	6 305 489,88 €
	284 900,36 €	6 500,00 €	291 400,36 €	661 242,94 €
			6 675 331,96 €	6 966 732,32 €

ANNEXE 7

**CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE
A TEMPS COMPLET**

ENTRE LES SOUSSIGNES

1°) L'EMPLOYEUR

SASU FLAT LEASE GROUP

19 cours de Verdun – 33000 BORDEAUX

Représentée par la SARL FILEND, en sa qualité de Présidente de la SASU FLAT LEASE GROUP, SARL FILEND elle-même représentée par Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT, en sa qualité de Gérant

N° SIRET : 478 440 480 00075 – Code NAF : 7739Z

Cotisant à l'URSSAF de l'AQUITAINE sous le numéro : *en cours*

2°) LE SALARIE

Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT

Demeurant 6 rue Francis RUFFET – 33520 BRUGES

Né le 10 juillet 1971 à L'ISLE ADAM (95)

N° Sécurité sociale : 1 71 07 95 313 026 25

De nationalité française

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ENGAGEMENT - QUALIFICATION

Sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT, qui se déclare libre de tout engagement, est embauché par la SASU FLAT LEASE GROUP pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} mars 2019 en qualité de **Directeur du recouvrement – Cadre supérieur – Coefficient 900** sous la direction du conseil administration de la SA FINANCIERE SOLANGE qui a validé l'établissement du présent contrat par procès-verbal suite à la réunion du 21 mars 2019, lequel sera mis en annexe du présent contrat.

Les fonctions du salarié ont, par nature, un caractère évolutif tenant d'une part aux impératifs d'adaptation de l'entreprise à ses besoins et à ceux de la clientèle, et d'autre part aux capacités et à l'approfondissement de la compétence de Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT.

Il est convenu entre les parties que le salarié bénéficiera dès sa date d'embauche **d'une reprise d'ancienneté de 7 ans et 6 mois.**

Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT reconnaît être informé que dès lors qu'il atteindra deux ans d'ancienneté dans l'entreprise, il bénéficiera d'un entretien professionnel consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle. Cet entretien sera renouvelé tous les deux ans.

Cette embauche a été déclarée à l'URSSAF de l'AQUITAINE auprès de qui le salarié peut exercer son droit d'accès et de rectification, conformément à la loi du 6 Janvier 1978.

LIEU DE TRAVAIL

Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT sera rattaché à l'établissement situé 19 cours de Verdun – 33000 BORDEAUX et exercera ses fonctions en tout lieu nécessaire à l'exercice de celles-ci.

Par ailleurs, les fonctions de Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT impliquent des déplacements professionnels auprès des clients ou prospects de l'entreprise, qui devront être effectués quelles qu'en soient la fréquence, la distance et la durée.

DUREE DU TRAVAIL ET REMUNERATION

Compte tenu des responsabilités confiées à Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT impliquant une grande indépendance dans l'organisation de son emploi du temps, de son habilitation à prendre des décisions de façon largement autonome et du niveau de sa rémunération, se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise, son emploi relève de la catégorie cadre dirigeant conformément aux dispositions de l'article L 3111-2 du Code du travail.

En l'application de ce statut, Il n'est donc pas soumis aux dispositions du Code du travail sur la durée du travail, le repos hebdomadaire et les jours fériés (Code du travail, troisième partie, livre Ier, titres II et III), à l'exception de celle relative aux congés payés.

Il bénéficiera d'une rémunération mensuelle brute forfaitaire de 3.700,00 euros (*Huit mille sept cents Euros*), sans référence horaire, c'est-à-dire indépendante du nombre d'heures de travail effectif accompli durant la période de paie considérée pour mener à bien ses missions.

RETRAITE COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE

Le salarié bénéficiera des avantages sociaux consentis au personnel de sa catégorie, notamment en ce qui concerne le régime de retraite et de prévoyance.

Le salarié ne saurait se soustraire au bénéfice des prestations, ni refuser d'acquitter la quote-part mise à sa charge, telles que ces prestations et cotisations sont actuellement prévues ou telles qu'elles sont susceptibles d'évoluer.

Il est remis ce jour au salarié, qui le reconnaît, les documents d'information sur le régime de prévoyance en place dans l'entreprise.

CONVENTION COLLECTIVE

Le présent contrat est régi par les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles applicables à l'entreprise.

6/3 *→ 6/3*

Il est notamment, à titre informatif, et compte tenu de l'activité de l'entreprise, actuellement régi par la convention collective des sociétés financières (IDCC 478), dont le salarié reconnaît avoir pris connaissance et pour laquelle il a reçu une notice d'information.

Cette convention est consultable dans l'entreprise.

VEHICULE DE FONCTION

Pour les besoins du service, l'entreprise met à la disposition du salarié un véhicule de fonction.

Cette mise à disposition est faite en vue d'une utilisation professionnelle mais le salarié est autorisé à utiliser personnellement le véhicule en dehors de ses fonctions.

Il est toutefois précisé que l'utilisation de ce véhicule à des fins personnelles constituera un **avantage en nature qui sera soumis à cotisations sociales dans les conditions légales et réglementaires applicables à l'entreprise.**

Les frais d'essence correspondant à l'utilisation personnelle du véhicule seront pris en charge par l'entreprise.

La police d'assurance est souscrite par l'employeur qui s'engage à en acquitter les primes.

L'entreprise se réserve tous droits et recours éventuels qu'elle pourrait exercer contre le salarié en cas d'accident survenu de son fait.

Le salarié est seul autorisé à conduire le véhicule qui lui est confié. Il s'interdit formellement de le laisser conduire, même s'il est présent dans la voiture, par une autre personne, fût-elle de sa famille. Il serait responsable personnellement des accidents survenant alors que la voiture est conduite en infraction avec cette interdiction.

Le salarié devra veiller au bon entretien de la voiture qui lui est confiée.

Le salarié devra veiller au maintien du véhicule dans un état de propreté compatible avec les impératifs inhérents à la profession. Il devra en outre veiller à son entretien. Toutes les dépenses inhérentes à l'utilisation et l'entretien de ce véhicule seront à la charge de l'entreprise.

Le salarié s'engage en outre à respecter les dispositions du code de la route. Toute infraction sera à sa charge personnelle et définitive et sera susceptible en outre d'être constitutive d'une faute professionnelle pouvant justifier un licenciement.

Enfin, le salarié reconnaît que la détention d'un permis de conduire est un élément essentiel du contrat de travail. Tout retrait, temporaire ou définitif justifiera la rupture dudit contrat dans le respect des règles légales et réglementaires applicables.

Le salarié devra informer immédiatement l'employeur, puis confirmer par écrit dans la journée sa survenance, de tout accident dont il serait auteur ou victime en précisant de façon détaillée les circonstances.



L'entreprise se réserve tout droit et tout recours éventuel qu'elle pourrait exercer contre le salarié en cas d'accident survenu de son fait.

USAGE ET RESTITUTION DU MATERIEL ET DES DOCUMENTS APPARTENANT A L'ENTREPRISE

La SASU FLAT LEASE GROUP a confié à Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT confie le matériel nécessaire à l'exercice de ses fonctions, à savoir :

- un ordinateur portable : le salarié ne devra en aucun cas y installer des logiciels dont la société n'a pas acquis la licence. Sa responsabilité pourra être engagée en cas d'installation de tels logiciels ;
- un téléphone portable étant précisé que durant ses déplacements professionnels, pour des raisons de sécurité routière, le salarié s'interdit d'utiliser ce dernier en conduisant.

Ce matériel demeure la propriété de la SASU FLAT LEASE GROUP durant toute la durée du contrat. Par conséquent, il est interdit à Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT d'en faire un usage autre que professionnel, sauf autorisation expressément et préalablement accordée par la SASU FLAT LEASE GROUP.

Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT s'engage :

- à prendre soin des équipements qui lui sont confiés ;
- à avertir immédiatement la société en cas de panne ou de mauvais fonctionnement des équipements de travail.

Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT s'engage à restituer ce matériel à la société sur demande de la Direction, en cas d'absence prévisible (congrés payés,...) et à tout mettre en œuvre pour le restituer ou le mettre à la disposition de la société en cas d'absence imprévue.

Au moment de la rupture de son contrat, quel que soit le motif, Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT s'engage à restituer l'intégralité du matériel qui lui a été confié.

En outre, Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT, qui sera tenu d'apporter le soin et l'entretien élémentaires audit matériel, pourra être tenu de rembourser à l'entreprise le prix du matériel qui aurait été détérioré ou perdu à la suite d'une faute lourde de sa part.

Tous les documents confiés à Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT, quelle qu'en soit la nature, la forme ou la teneur, ainsi que tous les travaux effectués par lui dans le cadre de ses fonctions resteront la propriété de l'entreprise. Le salarié devra les restituer ainsi que toute copie en sa possession à la première demande ou dès la cessation de ses fonctions.

CONGES PAYES

Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT aura droit à des congés payés conformément aux articles L. 3141-3 et suivants du Code du travail et aux dispositions de la convention collective.

La période de ces congés sera déterminée par accord entre la direction et Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT compte tenu des nécessités du service, et à défaut d'accord par décision de la direction.

OB *OB*

ABSENCE – MALADIE – ACCIDENT

En cas d'absence prévisible, le salarié devra solliciter une autorisation préalable.

Si l'absence est imprévisible, Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT sera tenu de prévenir immédiatement l'employeur de toute absence, quelle qu'elle soit, et de lui adresser tout justificatif approprié.

En cas de maladie ou accident, il devra fournir un certificat médical justifiant son absence dans un délai de 48 heures, à défaut de délai plus favorable applicable dans l'entreprise au regard des dispositions en vigueur.

En cas de prolongation d'arrêt de travail, il devra transmettre dans les mêmes délais le certificat médical justifiant cette prolongation.

FIN DE CONTRAT ET INDEMNITE DE RUPTURE

Chaque partie peut mettre fin au contrat de travail, conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables à l'entreprise.

Ce droit de résiliation unilatérale ne fait pas échec à la faculté de mettre fin au contrat par accord mutuel, cette résiliation amiable faisant l'objet d'une convention particulière.

Il est convenu qu'en cas de rupture du présent contrat, à l'initiative de l'employeur ou du salarié, pour quelque cause que ce soit, Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT bénéficiera d'une indemnité de rupture égale à 12 mois de salaire brut. Le salaire de référence est le salaire mensuel brut forfaitaire prévu au présent contrat.

CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Compte tenu des fonctions de Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT, impliquant un contact direct et continu avec les clients et partenaires commerciaux de la SASU FLAT LEASE GROUP, du marché très concurrentiel sur lequel intervient l'entreprise et des spécificités mises en œuvre dans l'entreprise, les parties conviennent qu'une clause de non-concurrence est indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise.

En conséquence, il est convenu qu'en cas de rupture du présent contrat, à l'initiative de l'employeur ou du salarié, pour quelque cause que ce soit, Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT s'interdit de s'intéresser directement ou indirectement, à toute activité susceptible de concurrencer en tout ou partie la SASU FLAT LEASE GROUP au service d'une entreprise concurrente sur les territoires suivants :

- Paris ;
- Gironde (département 33) ;
- Hauts de Seine (département 92) ;
- Seine Saint Denis (département 93) ;
- Rhône (département 69).

Cette interdiction de concurrence est limitée à **12 mois à compter de la date de la notification de la rupture du contrat.**

Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT convient que compte tenu de sa formation et/ou de son expérience professionnelle, la présente clause de non-concurrence n'a pas pour effet de l'empêcher d'exercer une autre activité dans un secteur différent de celui de l'entreprise.

En contrepartie de cette obligation de non-concurrence, Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT percevra, à compter de la date de la notification de la rupture du contrat de travail et pendant la durée d'application de la clause, **une indemnité mensuelle brute d'un montant égal à 40 % du salaire mensuel brut forfaitaire prévu au présent contrat.**

Cette indemnité sera versée chaque mois, sous réserve de produire les justificatifs justifiant du respect de la clause.

En cas de violation de cette interdiction, Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT s'exposera au paiement par infraction constatée d'une indemnité forfaitaire égale à la rémunération de ses six derniers mois d'activité, sans préjudice du droit pour la société de faire cesser ladite violation par tout moyen et de demander réparation de l'entier préjudice subi.

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRAT

Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT s'engage à observer toutes les instructions et consignes particulières de travail qui lui seront données et à respecter une stricte obligation de discrétion sur tout ce qui concerne l'activité de l'entreprise.

Le salarié s'engage, pendant l'exécution du contrat à respecter les prescriptions réglementaires en vigueur dans l'établissement.

Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT veillera à limiter le nombre et la durée des appels, ou messages téléphoniques, à caractère personnel, émis ou reçus sur son téléphone portable durant les horaires de travail. En cas de stricte nécessité, ces derniers devront être émis ou reçus avec le plus de discrétion possible.

Dans ses contacts quotidiens avec la clientèle, Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT participe à l'image de marque de l'entreprise. A ce titre, il s'engage à respecter certaines obligations particulières : tenue vestimentaire correcte, accueil déférent et courtois, discrétion, ...

Monsieur Olivier BERET-BERTHELOT devra faire connaître à l'entreprise toute modification postérieure à son engagement qui pourrait intervenir dans son état civil, sa situation de famille, son adresse.

Fait à BORDEAUX
Le 21 mars 2019
En deux exemplaires.

Ce contrat comporte 7 pages paraphées par les parties et 1 annexe (PV de la réunion du conseil d'administration de la SA FINANCIERE SOLANGE du 21 mars 2019).

Le salarié

Lu et Approuvé



L'employeur

Lu et Approuvé



(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » et parapher chaque page)